

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 16^e plan financier d'investissement 2021-2032.

3 avril 2023

Rapport de M. Denis Ruyschaert.

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances (CF) et aux commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de la séance du 24 novembre 2020. La CF l'a étudié lors de ses séances du 5 avril 2022 sous la présidence de Mme Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par Mme Jade Perez, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de leur travail.

Le 14^e plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 a été renvoyé par le Conseil municipal à la plénière du 2 octobre 2018 à la CF et aux commissions spécialisées.

Le 15^e PFI 2020-2031 renvoyé par le Conseil municipal à la plénière du 10 septembre 2019 à la CF et aux commissions spécialisées.

Le 17^e PFI 2022-2033 a été renvoyé à la séance du 25 janvier 2022 à la CF et aux commissions spécialisées.

Ces quatre plans ont été discutés lors de la séance de CF du 5 avril 2022.

Initialement, M. Sormanni avait été désigné rapporteur du 15^e PFI. Il avait aussi été désigné rapporteur général du budget 2020. En outre, ce 15^e PFI a été spécifiquement discuté le 1^{er} octobre 2019 en CF. En mars 2023, la CF a décidé de changer de rapporteur, à savoir de désigner M. Ruyschaert à la place de M. Sormanni. Cela a permis d'avoir un rapport consolidé lié sur les quatre PFI.

Cela étant, dans les discussions ci-dessous, les 14^e, 15^e, 16^e et 17^e PFI sont traités ensemble, avec un accent sur le 17^e PFI qui est le plus à jour.

Résumé

Les PFI présentent les investissements de la Ville de Genève sur les douze années à venir. A l'aune de l'urgence climatique et du retard pris par la Ville de Genève sur l'assainissement énergétique de ses bâtiments, les PFI sont aussi intimement liés au processus de rénovation à moyen terme des bâtiments propriétés de la Ville de Genève. En ce sens, les discussions sur les quatre PFI ont été liées à celle sur le projet de délibération PRD-257, «Accélérer la transition écologique: pour la neutralité carbone des bâtiments propriété de la Ville de Genève en 2030».

Les PFI 14^e, 15^e, 16^e et 17^e PFI ont été traités ensemble, avec un accent sur le 17^e PFI qui est le plus à jour. Pour le 17^e PFI, 248 000 000 de francs pour de nouveaux

projets ont été rentrés dans le circuit. Le 18^e PFI sera structuré différemment car il structurera les travaux à faire en tenant compte de l'urgence climatique à l'aide de critères complémentaires et ce qui n'est plus d'actualité sera supprimé.

Le PFI est un outil de pilotage qui permet de donner une direction aux investissements, d'inscrire les objets avec les coûts estimés et de les planifier. La moitié des projets figurant dans le PFI concerne le patrimoine bâti, c'est-à-dire les bâtiments du patrimoine administratif et financier. L'autre partie concerne les aménagements. Entre 10 et 15% des projets portent sur des biens mobiliers nécessaires au fonctionnement de l'administration.

L'analyse montre que l'entretien des bâtiments est «le parent pauvre» de la construction. Les montants à disposition pour entretenir le parc immobilier de la Ville sont insuffisants. Il faut à la fois rattraper le retard dans cet entretien, développer un plan d'entretien pour que cela devienne routinier, prédictible, planifié, et s'occuper de la transition énergétique.

Comme collectivité publique, la Ville ne peut pas faire de réserves de travaux comme le font les propriétaires privés en respectant la loi. Elle doit chaque fois demander des crédits d'investissements au Conseil municipal.

La Ville ne dispose pas de leviers légaux, notamment grâce au PFI, pour inciter les privés à rénover leurs bâtiments dans le but d'une transition énergétique. En revanche, l'Etat a des programmes, sous forme de subventions, pour inciter les privés. L'unique levier est le danger, car s'il est constaté il doit être signalé.

Les commissaires ont remercié les intervenants pour la clarté des informations reçues, ils ont approuvé le PFI en tant qu'outil pour obtenir les réductions de consommations énergétiques et atteindre la réduction de 60% de la production de gaz à effet de serre d'ici 2030 en se concentrant sur les immeubles les plus énergivores. Ils se sont inquiétés tout de même de voir que la jauge à 180 millions de francs est loin d'être remplie, avec juste la moitié utilisée, même si différents retards sont compréhensibles (p. ex. coronavirus, timing des projets, capacité des entreprises, recours).

Séance du 1^{er} octobre 2019 – 15^e PFI

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs, en présence de M. Morten Gisselbaek, président de la commission des travaux et des constructions (CTC), et de M. Olivier Gurtner, rapporteur

M. Pagani présente le 15^e PFI. Il y a les crédits votés, les crédits déposés, les recettes prévues en page 12 ainsi que des marges pour les nouveaux projets actifs. Les commissaires verront que les marges sont plus importantes que l'année précédente puisque la majorité des projets, qui ont été présentés en préambule du point précédent, ont bien avancé ou sont terminés. La répartition entre les différentes politiques publiques qui sont menées a déjà été discutée et le gros est alloué à l'aménagement du domaine public.

Les crédits sont en page 13. A propos du sport, de la culture et du loisir, le magistrat signale que la proportion allouée à la culture a diminué, ce qui était l'objectif du Conseil administratif.

M. Gurtner précise qu'au niveau de la culture les chiffres passent de 140 millions de francs d'investissements en 2010 à 130 millions de francs en 2020 et le sport augmente de 46 millions à 143 millions de francs sur la même période.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les chiffres qui viennent d'être donnés sont des crédits votés en une année.

M. Gurtner répond que ce sont des crédits cumulés.

Un commissaire demande à propos du tableau de la page 12 sur les nouveaux projets actifs si le zéro indique qu'il y a déjà un engagement pour les 140 millions de francs.

Mme Charollais répond qu'il y a un coefficient de réalisation, car il y a toujours un nombre de projets qui sont planifiés et qui n'avancent pas tout à fait selon le rythme désiré ou qui ne parviennent pas à bout touchant. Le coefficient augmente lorsque les projets sont prévus longtemps à l'avance. C'est pour cette raison que les 140 millions de francs descendent à 133 millions de francs, ce que montre le graphique du dessous avec les projets votés en bleu et les projets déposés en vert. Il est visible que la somme des bleus, qui sont une réalité effective, et ceux qui sont déposés auprès du Conseil municipal, rassemblent déjà l'entier du volume annuel pour la première année. Plus le temps avance, plus le volume descend, ce qui laisse une marge pour mettre des nouveaux projets en pipeline.

Un commissaire demande si cela signifie que le département suppose qu'il y aura 140 millions de francs d'investissements en 2020.

Mme Charollais le confirme, en ajoutant qu'il faut encore déduire une part pour arriver aux 133 millions de francs qui se trouvent en bas de page et qui est la prévision de dépense pour 2020.

M. Pagani souhaite rompre une lance en se référant à la page 7, à propos des crédits votés entre 2004 et 2018. En 2015, des crédits à hauteur de 315 millions de francs avaient été votés. Or, il y a une différence entre les crédits votés par le Conseil municipal et le fait que le département ouvre des chantiers pour faire en sorte que la masse ne dépasse pas 130 millions de francs, même si cela arrive parfois. Ce n'est pas parce qu'un crédit est voté que la somme sera obligatoirement dépensée dans sa totalité. L'obtention des autorisations de construire, la mobilisation des entreprises, la prise de décision d'engager les travaux... il y a toute une série de paramètres qui imposent un ralentissement. En ce moment, par exemple, le mauvais temps empêche de poser du phonoabsorbant. Tout cela aide à maîtriser les dépenses, même si certains gros projets imposent quelques dépassements.

La présidente propose d'avancer page par page et que les commissaires l'interrompent lorsqu'ils ont des questions.

Page 41

M. Pagani profite de l'absence de questions pour donner la parole à M. Mermillod pour qu'il explique comment les coûts sont maîtrisés pour arriver à rester dans la limite des 130 millions et montrer que la commission des investissements (COMIN) est capable de gérer et de contrôler l'activité des investissements.

M. Mermillod explique qu'il y a toujours 200 à 250 crédits ouverts dans les projets d'investissement en cours, dont 10 à 20 gros projets qui génèrent 80 à 90% des dépenses. L'expérience du département indique que l'action sur les gros chantiers est ce qu'il y a de plus efficace pour maîtriser les dépenses d'investissement. En 2018 par exemple, 22 projets ont généré 130 millions de francs de dépenses et actuellement le chantier des Minoteries tourne avec 20 millions de francs par année. Cela explique que le département se concentre essentiellement sur les grands projets afin de respecter au mieux la limite des investissements qui lui est donnée.

M. Pagani compare la situation aux Chemins de fer fédéraux (CFF) qui ne peuvent pas dépenser plus de 200 millions de francs par région et par année. Il y a différentes entreprises à mobiliser et toute une série de contraintes qui imposent de devoir être flexible au niveau des plannings.

Une commissaire demande comment avance le chantier de l'école des Pâquis, car le personnel enseignant semble se plaindre des conditions qu'imposent les travaux, notamment des malfaçons, des inondations, etc.

Mme Charollais n'a pas d'informations à ce sujet, mis à part qu'une infiltration d'eau lui a été rapportée dans la partie qui n'a pas encore été rénovée. Elle propose de transmettre une réponse plus détaillée par écrit.

M. Pagani avait demandé des explications sur ces problématiques et propose de les transmettre également à la commission.

Page 44

Un commissaire souhaite savoir si les investissements sur le site d'Artamis sont terminés, si les sous-sols servant à l'entrepôt d'œuvres d'art sont également terminés et si les œuvres doivent être transférées.

M. Pagani explique qu'il existe un problème récemment identifié dans les dépôts: posée sur la dalle se trouve une chape qui bouge, ce qui crée des problèmes de fissurations. Il y a aussi quelques soucis d'humidité dans certains secteurs. Une expertise est en cours pour étudier les anomalies de ventilation, de fonctionnement du bâtiment et de déplacements de la chape. Tant que les résultats des expertises

ne sont pas disponibles et que les solutions et technologies à mettre en place ne sont pas connues, certaines œuvres ne pourront pas être déplacées.

Un commissaire demande si ces œuvres sont actuellement au MAH.

M. Mermillod répond que les œuvres d'art concernent plusieurs musées. Il s'agit d'un programme géré par le département des affaires culturelles. Probablement que M. Kanaan pourra mieux répondre aux questions de la commission à ce sujet.

Un commissaire demande la raison d'un changement à propos du 113, route de Vernier, où 13,5 millions de francs étaient prévus pour des constructions. Le projet semble avoir été abandonné.

M. Pagani confirme que le projet a été abandonné. Son objectif était d'avoir 26 appartements bon marché créés sur ce terrain. Le problème est que sur cette partie, un terrain important appartient à des promoteurs et un terrain moins important, de 370 m², appartient à la Ville. Il fallait alors avoir l'autorisation de construire, qui finit le 6 novembre, et racheter le terrain. Ce travail devait coûter 1,6 million de francs. Or la CF a préféré vendre le terrain de 370 m². Le magistrat est allé plaider cette décision auprès des promoteurs et en a obtenu 1 million de francs, ce qui semblait être une bonne affaire. Le magistrat a ensuite essayé de réconcilier les différents partis (certains souhaitaient que le projet appartienne à la Ville et d'autres préféraient les promoteurs) avec un amendement proposant un droit de préemption pour racheter l'immeuble construit, ce qui n'a pas fonctionné. Dès lors, en partant du principe que ces 12 millions de francs ne seraient pas votés, M. Pagani a retiré la somme du PFI.

Page 45

Un commissaire passe aux affaires culturelles et au problème avec la machinerie du Grand Théâtre, car des investissements seront nécessaires pour effectuer des réparations qui semblent relativement urgentes. Il demande si quelque chose est prévu à cet effet dans le PFI et si le planning pour ces réparations est déjà défini.

M. Pagani répond que 3 millions de francs sont prévus dans le PFI mais qu'il y a une double problématique. Tout ce qui se trouve sous la scène fonctionnait très bien et rien n'a été prévu pour effectuer des réparations à ce niveau dans le budget. Ensuite, il conteste ceux qui parlent d'un problème dans la machinerie. Un expert indépendant a été engagé et doit rendre un rapport dans un mois. Le seul incident qui a eu lieu est un poisson qui a été bloqué en l'air pendant cinq minutes. Le magistrat dit qu'il n'y a pas de problèmes de fonctionnement. D'ailleurs, l'entreprise Bosch-Rexroth a remis l'ensemble de la machinerie à la Ville et a certifié que tout fonctionnait et que la sécurité était garantie.

Par la suite, une stratégie a été mise en place pour ne pas avoir besoin d'arrêter le Grand Théâtre pendant trois mois si des réparations étaient nécessaires. Pour le moment, tout est en attente du rapport de l'expert, car M. Pagani ne souhaite pas dépendre exclusivement de l'avis de Bosch-Rexroth qui serait la seule entreprise en Europe capable d'entretenir cette machinerie. Le magistrat entend peut-être dénoncer le contrat annuellement renouvelable qui lie Bosch-Rexroth à la Ville pour

entretenir cette machinerie et relancer le marché et les travaux qui se sont déroulés durant trois ans.

En ce qui concerne les travaux qui prennent place tout autour du Grand Théâtre, M. Pagani est en mesure d'annoncer qu'il y aura un dépassement. Ce dépassement ne peut être évalué exactement pour le moment. Son département ayant de la peine à faire entrer les factures des entreprises, cela empêche d'avoir une vue d'ensemble précise.

Un commissaire estime que le montant prévu de 3 millions de francs sera insuffisant.

M. Pagani propose à M. Sormanni de rajouter des fonds à cet effet dans le PFI s'il juge que c'est important.

Page 63

Un commissaire n'a rien vu à propos de la gare Cornavin et demande si quelque chose est prévu.

Mme Charollais répond que 100 millions de francs ont été votés dans la contribution de la Ville au projet ferroviaire ainsi qu'un crédit d'étude pour l'aménagement. Il y a une ligne d'aménagement de 4 ou 5 millions de francs dans les projets futurs.

M. Mermillod précise qu'elle se trouve en page 67. La phase d'études préliminaires est presque terminée et une proposition d'étude en vue de réaliser des travaux devrait être présentée au Conseil municipal prochainement. Les documents sont quasi finalisés et devraient être disponibles à la fin de l'année.

Un commissaire regrette qu'il n'y ait pas de vision d'ensemble dans des projets d'étude comme pour la gare Cornavin.

Mme Charollais explique que le département s'efforce de faire aussi peu de travaux au compte-goutte que possible. Le projet de la gare des Eaux-Vives avait plusieurs enjeux: les contributions financières des différents projets d'espaces publics, le PLQ et les constructions de bâtiments. Au niveau de la gare Cornavin, il ne s'agit pas d'une stratégie de développement ou de construction particulière par la Ville, mais d'une stratégie d'aménagement des espaces publics et la logique est de venir avec les trois volets de toutes les études d'aménagements en une seule fois. Viendront ensuite les crédits de travaux, qui sont séquencés en fonction des trois secteurs d'étude:

- un pour la place même;
- un pour des travaux pour le secteur de Monbrillant, qui ne peut se faire qu'après la gare;
- un pour le parking.

Ces crédits devraient couvrir l'ensemble des financements requis pour les travaux des quinze prochaines années sur le secteur.

Un commissaire demande si les travaux se feront sur une durée de quinze à vingt ans.

Mme Charollais le confirme et explique qu'il y aura une phase de travaux d'aménagements avant 2024, suivie d'une pause pendant les travaux d'extension ferroviaire suivie d'une autre phase de travaux après la fin des travaux d'extension ferroviaire.

Page 72

Un commissaire s'interroge, concernant la rubrique «industrie, artisanat et commerce», à propos de l'absence des petits projets de transformation de locaux dans la zone industrielle des Charmilles. Par exemple, un des projets est une cafétéria. Il demande si le département n'a pas été sollicité pour prévoir des travaux d'aménagement et de rénovation de locaux existants.

M. Pagani répond qu'à sa connaissance le bâtiment où le Moulin à danses (MàD) se trouve sera loué provisoirement à des gens qui font des expositions à la Biennale de Venise. Différentes associations vont investir les lieux dans le bâtiment des pompiers. Le tout ne nécessite que des petits investissements, car il ne s'agit que de mises à niveau ou de mises en sécurité. Pour le moment, il n'a pas connaissance des différents travaux mentionnés par le commissaire.

Mme Charollais ajoute que, dans la limite de ce qu'elle a entendu, le principe général, dans le cadre de ce programme de mise à disposition de locaux dans la zone industrielle de Châtelaine, est que les bénéficiaires des locaux prennent en charge les coûts de travaux.

Page 73

Le commissaire se réfère à Geneva lux, sous «animations et loisirs». Il se pose la question de la pertinence des animations et décorations de Noël et dans le cadre actuel d'urgence climatique.

M. Pagani propose de poser la question à M. Barazzone. Le magistrat communique tout de même qu'il s'agit de LED. Par contre, il relève que le feu d'artifice offre l'opportunité de faire quelque chose de différent. Le Conseil administratif en a parlé et suggère fortement à l'Office du tourisme de faire en sorte que le feu de 2020 soit le dernier.

Séance du 5 avril 2022 – 14e, 15e, 16e, 17e PFI

La présidente aborde la désignation du rapporteur.

Une commissaire propose M. Ruysschaert pour les trois rapports (14^e, 16^e et 17^e PFI) sur les plans financiers qui n'ont pas de rapporteur. En l'absence d'opposition, la présidente accepte cette désignation.

Audition de Mme Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de Mmes Pascale Mazzariol, directrice adjointe ad interim du département, Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie (ENE), et Montserrat Belmonte, secrétaire-juriste, ainsi que de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

Mme Perler propose que la commission se concentre sur le 17^e PFI, le plus actuel, et qu'elle prenne acte des 14^e et 16^e PFI. Le 15^e PFI est toujours en traitement en commission. Elle informe que le Conseil administratif se réunit deux fois par année pour tenter de prioriser les investissements. Ce n'est pas une tâche facile. Le Conseil se réunira à nouveau le 30 mai dans le but d'élaborer le 18^e PFI. Le PFI actuellement soumis au Conseil municipal n'est pas abouti dans ses choix stratégiques de priorisation car le Conseil administratif a travaillé assidûment sur le plan climat. Il souhaiterait croiser les objectifs du plan climat avec le PFI et adapter la jauge d'investissement. Le 18^e PFI sera différent car il tiendra compte de l'urgence climatique à l'aide de critères complémentaires et ce qui n'est plus d'actualité sera supprimé. L'administration est actuellement en train de récolter des données pour élaborer le prochain PFI. Ces éléments ne sont pas encore disponibles. Une importante partie des décisions sont politiques, mais elles doivent également tenir compte d'éléments techniques. Cela influe sur l'ordre dans lequel les objets sont priorisés. Certains investissements sont obligatoires (école, entretien des routes) et le Conseil administratif détient peu de marge de manœuvre à ce niveau. Le Conseil administratif tentera donc d'être réaliste par rapport à ses choix politiques lors de la séance du 30 mai puisque le PFI actuel est impossible à réaliser dans son intégralité.

Mme Perler rappelle que le PFI est un outil de pilotage qui permet de donner une direction aux investissements, d'inscrire les objets avec les coûts estimés et de les planifier. Ces derniers peuvent varier suivant le coût de la vie, le taux d'emprunt, les pénuries de matériaux ou l'augmentation des coûts de construction. La magistrate s'interroge sur la pertinence d'inscrire des montants si précis sachant que les coûts des matériaux sont incertains. Il faut trouver un moyen d'exprimer des coûts prévisibles dans le PFI. Elle mentionne certains projets d'importance comme l'entretien des routes, l'aménagement de la gare souterraine et ceux sur le PLQ des Vernets. Elle rappelle que d'autres communes sont également concernées par ces projets. Ces derniers contribueront au bien-être de la population.

M. Mermillod rappelle que la moitié des projets figurant dans le PFI concerne le patrimoine bâti, c'est-à-dire les bâtiments du patrimoine administratif et financier. L'autre partie concerne les aménagements. Entre 10 et 15% des projets portent sur des biens mobiliers nécessaires au fonctionnement de l'administration.

Mme Perler ajoute que de nombreux projets concernant les milieux de la culture et du domaine social auront également lieu ces prochaines années.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il est prévu dans un avenir proche d'inscrire au PFI la rénovation de la salle du GTG qui est ancienne. Cette rénovation a été retardée à cause d'exigences actuelles (incendie). Il rappelle que cette rénovation devra avoir lieu. L'objectif principal du projet de délibération PRD-257 porte sur la rénovation des bâtiments qui est prioritaire. La Ville n'aurait pas dû attendre si longtemps pour rénover ses bâtiments. Il faut suivre le plan d'entretien, faire le rattrapage et s'occuper de la transition énergétique. Il espère que la Ville continuera à rénover régulièrement ses bâtiments afin d'éviter des rénovations complètes comme celles des Minoteries qui engendrent des coûts conséquents.

Mme Perler observe qu'un objet bien entretenu coûtera moins cher à long terme. Elle rappelle qu'entretenir le patrimoine ne se voit pas, tout en impliquant un budget important. La crise budgétaire a empêché la Ville de répondre à toutes les demandes, sachant qu'il fallait assurer les obligations légales. Certaines décisions du Conseil municipal et du Conseil administratif ont mené à la réalité actuelle. Il faut rattraper ce retard d'entretien. Le budget d'entretien est constant alors que de nouveaux objets sont constamment ajoutés. La Ville doit donc entretenir davantage avec le même budget. Les travaux prennent généralement du temps à démarrer une fois qu'une rénovation ou une construction a été votée. Elle rappelle également que la population remet en question plus facilement les décisions des législatifs. Cela nécessite parfois des personnes qui doivent faire l'interface entre les politiques et les personnes qui contestent.

Un commissaire dit que la rénovation des grands immeubles aurait dû être menée malgré les difficultés budgétaires.

M. Meylan répond qu'aucune rénovation de la salle n'est prévue. Il rappelle que le plafond et l'éclairage ont été entièrement refaits. Une série de travaux de ventilation pour renouveler l'air de manière correcte dans la salle ont été effectués. Les moquettes et fauteuils s'usent rapidement et sont donc régulièrement réparés et remplacés. La dernière phase de travaux prévue concerne la machinerie inférieure. Le bâtiment sera ensuite à jour. La salle ne fait pas partie des priorités.

Un commissaire s'interroge sur les priorités actuelles concernant la salle du Grand Théâtre.

Un commissaire informe qu'il n'y a pas de priorité concernant la salle car celle-ci fonctionne. Elle est vieillissante et classée comme monument historique. Cette contrainte empêche d'effectuer trop de rénovations. Rien n'est donc prévu mis à part de l'entretien courant. Le prochain crédit concernera une partie des cintres.

Une commissaire s'interroge sur le terme de «recette» qui figure dans le PFI. Elle demande s'il s'agit de recettes d'autres entités liées au patrimoine historique qui reviennent à la Ville.

M. Mermillod répond que les recettes sont constituées de plusieurs éléments. Dans un premier temps, un crédit d'un montant brut est voté et parfois il y a des recettes. Il y a les recettes des collectivités. Il donne l'exemple du Canton qui a versé une importante partie des investissements pour effectuer les travaux de la Nouvelle Comédie. Il y a également parfois des participations de propriétaires privés pour les

réseaux d'assainissement, par exemple. Parfois, il y a des donations de privés sur certains projets spécifiques. Citons aussi la Confédération qui participe à une série de projets de grande envergure.

Mme Mazzariol donne un autre exemple de recette comme le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) ou le Fonds énergie des collectivités tel que mentionné par Mme Cerda. Elle ajoute que la Ville doit réclamer ces recettes. Les services se renseignent si elle est éligible et remplissent le formulaire correspondant.

Un commissaire remarque les deux rubriques jaunes qui regroupent les futurs projets inscrits dans le PFI. Une des deux concerne les nouveaux projets actifs. Elle demande si ces projets nouvellement introduits répondent davantage aux volontés politiques du nouveau Conseil administratif.

M. Mermillod répond que les objets du nouveau Conseil administratif figurent dans ces rubriques, mais le but de cette présentation est de mettre en évidence les nouveaux projets par rapport aux projets actifs qui figuraient dans le PFI précédent. Ils ne sont pas tous liés au nouveau Conseil administratif. Pour le 17^e PFI, ce sont 248 000 000 francs de nouveaux projets qui sont rentrés dans le circuit.

Un commissaire demande combien de personnes sont présentes au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et qui s'occupent de mettre en œuvre le PFI. Il remarque que les demandes ont augmenté de 38%. Il demande combien de personnes supplémentaires seraient nécessaires afin de répondre à ces nouveaux besoins.

Mme Perler répond que le PFI est un outil de pilotage qui permet de planifier ce que le Conseil administratif aimerait réaliser dans les douze prochaines années. Il y a trop d'objets, ainsi ils ne pourront pas tous être réalisés. Le Conseil administratif ne peut pas déposer plus de propositions que la capacité permise car le Conseil municipal n'aurait pas les moyens suffisants pour toutes les traiter. Cela provoque un ralentissement dans l'avancement des projets. De plus, si tous les projets étaient en cours de réalisation, Genève serait un grand chantier. On ne peut pas rénover toutes les piscines au même moment, par exemple.

Mme Mazzariol précise que le DACM compte 243 employés. La Direction du patrimoine bâti (DPBA) est pourvue de 35 chefs de projet, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a 40 ingénieurs et le Service de l'énergie (ENE) emploie 10 ingénieurs. Les fonctions de support (juriste, par exemple) permettent de faire fonctionner tous ce système.

Mme Perler rappelle que la commission peut consulter l'organigramme qui figure sur le site de la Ville et qui informe du nombre de personnes dans chaque service.

Un commissaire remarque que lorsque l'on vise l'efficacité dans le cadre de la transition énergétique, on cible généralement la diminution des coûts. Cela a tendance à générer un système standardisé. Il demande s'il est possible de prendre en compte la beauté des rénovations dans les projets tout en étant efficace d'un point de vue énergétique. Il rappelle que le bien-être n'est pas uniquement atteint grâce à la végétalisation mais également par le biais de l'architecture.

Mme Perler répond que l'on dispose à Genève de la capacité et des moyens nécessaires pour réaliser de belles rénovations. Le système n'est pas standardisé. Elle rappelle qu'il est question des bâtiments de la Ville.

M. Meylan ajoute que la Ville et le Conseil administratif ont décidé de poursuivre la politique des concours. Cela permet d'avoir une multitude de choix de projets à disposition. Il y a facilement une cinquantaine de projets présentés à la Ville. Ces propositions proviennent de plusieurs bureaux d'architectes. Ces visions répondent à un programme précis (mètres carrés, quantité de lumière naturelle, confort, chaleur, matériau, etc.) Par la suite, un jury est chargé de choisir un projet. Il informe que la Ville a une bonne réputation dans ses concours et grâce à la qualité des objets fournis et construits. Les bâtiments de la Ville sont régulièrement reconnus et publiés dans la presse spécialisée pour leur qualité. La Ville construit moins de logement, cette compétence est déléguée à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Il est difficile de qualifier ce qui est beau. La Ville fait tout pour éviter la médiocrité et garantit la durabilité et la qualité. Il donne l'exemple du Pavillon de la danse.

Un commissaire s'interroge sur les obligations légales données par le Canton. Il demande si ce dernier prend en charge une partie des coûts de rénovation (par exemple des Vernets) ou si tout est à la charge de la Ville malgré le fait qu'elle exécute une demande du Canton.

M. Meylan répond que le Canton ne fournit pas de subsides à la Ville pour ses rénovations.

Un commissaire s'interroge sur la proportion de l'énergie produite et consommée à Genève contrôlée par la Ville.

M. Meylan répond que cela représente un petit pourcentage. La Ville n'est pas un gros propriétaire.

Un commissaire demande si la Ville dispose d'un levier, notamment grâce au PFI, pour inciter les privés à rénover leurs bâtiments dans le but d'une transition énergétique.

Mme Perler répond que la Ville ne dispose pas de leviers légaux. En revanche, des programmes sont créés dans le but d'inciter les propriétaires privés à rénover (sous la forme de subventions). La Ville a assez à faire avec ses objets. La sécurité est un levier car si un danger est constaté il doit être signalé.

Un commissaire comprend que les temps de planification des travaux sont longs. Il demande s'il existe un système de planification qui anticipe les objets énergivores sur lesquels il faudra se pencher dans quelques années pour les rénover.

M. Meylan répond qu'il y a une publication régulière qui est une sorte d'outil de pilotage et qui montre comment se dégradent les bâtiments. Cet outil utilise une base de statistiques et indique la durée de rénovation, ce qui permet de la planifier dans le temps. Cela n'est pas pertinent de surcharger le PFI avec ces éléments: il faut

s'occuper des bâtiments prioritaires. On pourra travailler de manière différente une fois que la situation sera stabilisée. Il rappelle que l'entretien est le «parent pauvre» de la construction, il n'est pas valorisant. Les montants à disposition pour entretenir le parc immobilier de la Ville sont insuffisants.

Mme Perler rappelle qu'en tant que collectivité publique la Ville ne peut pas faire de réserves de travaux comme le font les propriétaires privés en respectant la loi. L'administration doit demander des crédits d'investissements. La Ville suit une politique de logement claire. Elle prend beaucoup à sa charge pour aider les locataires et favoriser l'entretien de ses immeubles.

Un commissaire demande quand le système de rénovation sera stabilisé.

M. Meylan ne peut pas répondre. Il faut prendre en compte plusieurs facteurs.

Un commissaire remarque que la Ville est consciente du problème qu'elle a à entretenir ses immeubles mais ne trouve pas de solution.

Un commissaire informe que l'Etat travaille actuellement sur une loi qui permettra d'inciter les propriétaires privés à accélérer leur transition énergétique.

La présidente propose de traiter les quatre PFI. Le quinzième a été ajouté sur le site de la Ville récemment. Elle constate qu'il a été traité en séance en 2020 mais il n'y a pas de rapport dans le système. Elle propose que la commission prenne acte de l'ensemble des PFI. Un rapport portera sur les quatre objets.

Prises de position

Le Mouvement citoyens genevois indique qu'il prend acte de ces plans financiers. Seul le dernier compte et celui-ci suit une bonne direction. La rénovation des bâtiments est nécessaire en vue de la transition énergétique et pour améliorer leur état.

Le Parti libéral-radical rappelle que la commission a le droit de faire des amendements et des recommandations sur le PFI. La commissaire déclare que le Parti libéral-radical prend acte de chacun des PFI. Certains ont déjà été travaillés en commission spécialisée. Elle constate que le Conseil administratif suit dans l'ensemble les souhaits du Conseil municipal.

Ensemble à gauche estime intéressant d'observer l'évolution des investissements grâce au PFI qui est un outil de pilotage qui permet distinguer les projets réglementaires des volontés du Conseil administratif dans les différents domaines. Il clarifie les investissements et est un complément au crédit d'étude qui ne porte que sur un objet. Ce document est nécessaire pour le département et utile au Conseil municipal. Elle constate que les moyens accordés au département ne sont pas suffisants. Ce problème est régulièrement abordé au moment du budget. Il y a d'autres priorités comme les grands travaux, ainsi l'entretien est constamment repoussé. Elle propose que la commission réfléchisse à des solutions. Elle conclut que le groupe Ensemble à gauche prend acte de ces plans financiers.

Le Centre approuve les propos de ses préopinants. Il regrette que les plans financiers contiennent peu d'éléments dans chacune des lignes. Il n'y a pas de détails. Il s'étonne également que la Ville ne dispose pas d'un outil de travail plus adapté et de moyens plus techniques pour travailler car la brochure est difficile à étudier.

Les Vert-e-s indiquent que les plans financiers sont fondamentaux. Ces derniers permettent d'être informé des projets qui doivent avoir lieu d'ici les douze prochaines années. Cela permet d'être structuré. Le budget de fonctionnement est essentiel pour le fonctionnement journalier de la Ville de Genève mais le PFI permet d'en apprendre plus sur les orientations politiques. Les Verts approuvent ce plan financier et saluent les efforts énergétiques entrepris qui sont considérables. L'objectif est de réduire de 60% la production de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de se concentrer sur les immeubles les plus vétustes. Le PFI aborde également la végétalisation. Il s'étonne que la jauge d'investissement qui était fixée à 180 000 000 de francs ait autant réduit en quelques années. La crise sanitaire est en partie responsable et les commissions traitent trop lentement les objets. Il est d'avis qu'il faudrait améliorer le système et trouver des solutions. La magistrate a également informé qu'il était difficile de tout traiter en Ville et qu'il y avait des risques extérieurs. Il conclut qu'il faudrait augmenter les besoins organisationnels et humains au sein du DACM afin de leur permettre de mettre en œuvre leur plan et réduire les gaz à effet de serre.

Le Parti libéral-radical approuve le fait d'élaborer un plan d'intention lorsque l'on gère une collectivité. Il s'agit d'un instrument de pilotage basé sur douze ans. Il donne une photographie de ce qui paraît être une priorité à un moment donné dans une époque. Tout ne sera pas réalisé. Il serait intéressant d'étudier le plan financier de 1960 pour voir la différence des priorités. La commissaire approuve le fait que la priorité soit portée sur l'entretien et la rénovation du patrimoine immobilier, car ce dernier a été délaissé pendant plus de vingt ans. L'assainissement des bâtiments est le moyen le plus efficace pour diminuer les gaz à effet de serre.

Le Parti socialiste informe qu'il a participé à plusieurs auditions sur le PFI et qu'il a apprécié cette présentation. La stratégie mise en place par le DACM pour accélérer la transition écologique et pour rénover les bâtiments est excellente. Elle répond aux objectifs et au programme politique du Parti socialiste. Le commissaire indique que le Parti socialiste prend acte de ces plans. Le DACM a prévu les moyens nécessaires pour mener à bien les objectifs.

La commission prend acte des PFI par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) et 1 abstention (LC).

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le 16^e plan financier d'investissement 2021-2032.

Rapport de M. Matthias Erhardt.

Cet objet a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 24 novembre 2020. La commission s'est réunie le 3 juin 2021 sous la présidence de M. Didier Lyon et le 17 juin 2021 sous la présidence de Mme Nadine Béné. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 3 juin 2021

Audition de Mme Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Serge Mimouni, directeur du DCSS, et de Mme Soazig Lemarchand, adjointe de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

Mme Kitsos explique que le 16^e plan financier d'investissement (PFI) couvrant la période de 2021 à 2032 reflète les priorités politiques du Conseil administratif et qu'il a pour but, en particulier pour le DCSS, de combler le retard dans un certain nombre de domaines, principalement en ce qui concerne la planification scolaire et parascolaire. Ce PFI est tenu à jour annuellement pour tenir compte de l'avancement, du report et de l'ajout de projets et les chiffrages des projets sont aussi mis à jour selon les études du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Pour rappel, d'un point de vue financier, le Conseil administratif a augmenté de 50 millions de francs la jauge annuelle pour arriver à 180 millions de francs afin de mener une politique anticyclique via des investissements dans des infrastructures qui serviront aux générations futures. Si le DACM ne trouve pas les ressources suffisantes pour mettre en œuvre les propositions d'investissements, il sera difficile de garantir que tous les projets soient déposés avec une telle augmentation des investissements.

Elle ajoute que l'augmentation de la jauge impacte aussi les budgets de fonctionnement, bien qu'on entende souvent dire que les investissements sont neutres. Il faut en effet mettre en service les nouvelles infrastructures, ce qui déclenche mécaniquement une augmentation des amortissements.

Cette croissance est bienvenue et traduit l'ambition du Conseil administratif de concrétiser les priorités, notamment en matière de transition écologique, de combler les retards, surtout en matière de planification scolaire et parascolaire, ainsi que de

mener une politique anticyclique pour développer certains secteurs d'activité afin de minimiser les effets de la pandémie.

Elle précise que les commissaires peuvent consulter le détail des projets qui figurent au PFI mais elle synthétise son contenu:

- un axe scolaire, préscolaire et touchant les familles: certaines infrastructures vont ouvrir cette année (salle pluridisciplinaire, espace pour la petite enfance au boulevard de Saint-Georges, l'Ancien Manège en Vieille-Ville, ...);
- un axe culturel pour favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous;
- un axe de sensibilisation aux questions écologiques.

Dans les axes importants pour le DCSS dans le PFI, on retrouve donc principalement des infrastructures scolaires et parascolaires ainsi qu'une adaptation aux normes d'accompagnement et d'encadrement.

Par ailleurs, durant l'automne, une proposition a été acceptée en urgence par le Conseil municipal concernant Franchises, Vieusseux, Trembley, Allières pour l'installation de pavillons. Onze écoles verront une transformation des locaux de surface en locaux parascolaires, ce qui est prévu jusqu'en 2024.

Restauration scolaire et cuisine sont touchées par la même problématique et seront réorganisées en 2022-2023.

Des dépenses sont prévues pour les pavillons Le-Corbusier et pour Liotard 66 qui sera rénové et agrandi. L'école des Pâquis est rénovée et des pavillons provisoires seront mis en place. Une nouvelle proposition d'aménagement du pavillon scolaire prenant en compte la végétalisation du préau sera présentée. Les salles de gymnastique des écoles doivent aussi voir leur matériel mobile renouvelé.

En somme, la dynamique pour les écoles tend à la rénovation et à l'agrandissement, notamment via des pavillons modulaires déplaçables selon la démographie de quartiers spécifiques. La restauration scolaire est aussi concernée. D'autre part, il y a la création de nouvelles infrastructures à Saint-Georges et aux Vernets (sur le site de la caserne).

Des projets qui seront transmis au Conseil municipal dans les prochains mois ou années ont aussi été inscrits au PFI: la rénovation de Liotard 66, des restaurants scolaires et des cuisines de production, la rénovation du groupe scolaire Charmilles, l'aménagement et la mise aux normes des ludothèques et la rénovation de l'école des Vollandes pour 2024. Dans les nouvelles constructions, il y aura le Mervelet (qui prend du temps à cause de questions de préservation du patrimoine architectural et des arbres qui sont résolues conjointement avec le DACM). Boissière-Malagnou, prévu pour 2022, rencontre des blocages qui, elle l'espère, pourront être levés car le secteur est en tension au niveau des besoins scolaires.

La question de la petite enfance est aussi une priorité du DCSS et du Conseil administratif: il faut créer de nouvelles places (1000 manquent) dans des quartiers

qui ne sont pas couverts ou sous-dotés (67% des besoins sont couverts aux Eaux-Vives alors que 89% sont couverts aux Pâquis). En plus de la recherche de nouveaux lieux, une planification prévoit l'ouverture de 700 places d'accueil. Elle remarque que la rive droite est pour une fois mieux desservie que la rive gauche.

Les projets sont: Frontenex 54 (96 places), le site des Eaux-Vives (108 places prévues dans un site de vie enfantine), la crèche de la Madeleine, qui sera rénovée et réaménagée.

D'autres projets seront transmis au Conseil municipal, dont la Madeleine et un projet non prévu au 16^e PFI mais qui est une réelle opportunité: les tours de la Jonction pourraient intégrer une nouvelle crèche dans le cadre d'un projet de construction en cours d'étude. Elle l'abordera avec le Conseil administratif lors du prochain PFI. Enfin, un travail d'identification de lieux est en cours dans le quartier Cité-Champel.

Sur la politique de la jeunesse, le PFI comprend principalement des salles, dont celle des Eaux-Vives et surtout le skate-park du côté de la rive droite à Montbrillant. L'idée est d'avancer ce projet prévu pour 2024 à début 2022.

L'accessibilité et l'inclusion, notamment des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, pose la question de l'accessibilité aux bâtiments administratifs. L'ancienne mairie doit être adaptée pour garantir une meilleure accessibilité de la rue mais aussi dans les étages, par exemple, ce qui est prévu pour 2023.

La question de l'hébergement d'urgence présente une difficulté dans la mesure où le DCSS ne dispose pas d'un lieu d'accueil pérenne qui lui permettrait de diriger son énergie sur la prestation plutôt que sur les déménagements. Il faudra relocaliser Frank-Thomas en 2022 et trouver un autre lieu. Toutes les fondations ont été sollicitées, le DACM aussi, et différents scénarii doivent être envisagés. Le coût de Frank-Thomas est actuellement très bas (7000 francs par mois) et elle estime qu'il est impossible de trouver une location à un prix identique ou proche. En outre, l'achat de mobilier et d'équipements pour l'hébergement d'urgence a été intégré au PFI afin qu'ils soient disponibles. Elle ajoute que la motion des Vert-e-s sur le réaménagement de locaux commerciaux est aussi une possibilité mais le problème de la multitude de petits locaux est une augmentation du besoin en ressources humaines qui pèsera sur le budget.

L'étude des dispositifs sociaux d'hébergement, dont les résultats seront disponibles bientôt, permettra d'identifier un lieu consacré à l'urgence sociale afin de ne plus être confronté à ce type de problématiques et de clarifier la politique sociale de la vie en pérennisant ce dispositif. Elle précise que, ce faisant, des ressources humaines pourraient être dégagées pour d'autres missions.

Enfin, la rénovation du centre funéraire de Saint-Georges, qui date des années 1970, est intégrée au PFI pour répondre aux standards environnementaux et aux besoins des familles. Les travaux de maintenance sont fréquents et chers; il n'est donc pas rentable d'y consacrer des budgets chaque année. L'accueil des familles et le centre mortuaire doivent être améliorés et repensés en mettant au centre les besoins des familles. Une proposition de rénovation sera soumise au Conseil municipal en 2021.

Un commissaire demande si le règlement des concours pour les constructions est décidé par le DCSS ou le DACM ou s'il n'y aura pas de concours mais délégation à un mandataire selon un cahier des charges précis.

Mme Lemarchand répond que le PFI annonce un dépôt de proposition d'étude ou de concours la première année, puis un dépôt de proposition de construction. Le fonctionnement du DACM aujourd'hui fait que le DCSS dépose une proposition d'étude et de concours pour obtenir le meilleur projet. Il n'y a pas d'annonce de modification de cette organisation actuellement.

Le même commissaire demande si le règlement du concours d'idée, la proposition d'étude, pourra être vue par le Conseil municipal qui pourra le commenter ou le modifier.

Mme Lemarchand répond que c'est le DACM qui gère la mise en place de concours. Cependant, une demande de crédit sera déposée au Conseil municipal avec un exposé des motifs et l'annonce du programme. Celui-ci est très clairement établi car il suit le règlement d'application du Canton pour la construction des écoles.

Le même commissaire remarque qu'une priorité du programme de législature est de lutter contre le sans-abrisme. Il se demande s'il y a de la marge pour des investissements duaux dans le PFI (un usage des infrastructures scolaires et parascolaires dans le service aux personnes sans abri hors temps scolaire).

Mme Kitsos répond que cela présente des difficultés. Vu les effectifs scolaires, il est déjà compliqué de trouver les espaces suffisants et ces structures sont par ailleurs utilisées par un grand nombre d'associations hors temps scolaire. Elle précise que ce sont des écoles primaires, que les enseignant-e-s et les écoliers y laissent parfois leurs affaires. Elle voit donc mal comment réaliser cet usage dual.

M. Mimouni répond qu'il n'est pas aisé d'avoir cette souplesse. Il ajoute que cela demande une logistique relativement lourde qui n'est pas évidente à mettre en place car les usages scolaires impliquent un certain nombre de contraintes.

Une commissaire demande ce qu'il est advenu du plan localisé de quartier (PLQ) comportant l'école de la Petite-Boissière, s'il est suivi et si cette école pourra être réalisée prochainement.

M. Mimouni répond que ce PLQ est suivi par le Service de la petite enfance (SDPE) mais qu'il subit beaucoup de blocages et d'oppositions de la part de la population. Un travail de planification et de replanification a donc lieu mais le PLQ n'est pas prêt de se déployer pour l'instant. Enfin, c'est le Service de l'urbanisme qui suit l'évolution de ce PLQ.

Mme Lemarchand ajoute qu'il n'y a pas de date d'entrée en force de ce PLQ. Les montants qui seront déposés au PFI le concernant sont une procédure normale d'acquisition de terrains pour constituer des parcelles qui permettront d'accueillir des équipements publics. C'est une marche parallèle au déploiement du PLQ.

La même commissaire demande comment la scolarisation se passe dans ce cas et si les effectifs des classes sont augmentés.

Mme Kitsos répond qu'un maximum de 24 élèves par classe est fixé par le Canton via le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Mme Lemarchand ajoute que des pavillons provisoires (Corbusier, Allières) ont été ajoutés pour anticiper les faits. Durant le temps de construction de l'école de la Petite-Boissière, les enfants pourront y être accueillis.

Mme Kitsos ajoute qu'elle ne sait pas combien de temps dureront ces blocages et que ce point doit être éclairci avec le DACM.

La même commissaire demande si une base réglementaire fixe la distance maximale entre le domicile et l'école.

Mme Kitsos n'a pas de réponse métrique. Elle sait que les enfants du primaire doivent être scolarisés dans l'école de leur quartier.

Une autre commissaire remarque que Mme Widmer, cheffe de l'ECO, avait donné des chiffres précis en relation avec l'âge des enfants lors d'une précédente audition.

Un commissaire demande quelles sont les raisons du blocage au projet de la Petite-Boissière.

M. Mimouni répond que c'est une opposition de la part d'habitants qui veulent sans doute rester dans le quartier le plus longtemps possible.

Le même commissaire demande en quoi consiste le projet des tours de la Jonction.

Mme Lemarchand répond que c'est une rénovation complète de ces tours, dans laquelle des arcades pourraient être intégrées.

Le même commissaire demande une date précise.

M. Mimouni répond que c'est la Gérance immobilière municipale (GIM) qui a inscrit cela au PFI. Le dépôt de proposition aura lieu en 2023 et pour la crèche en 2026 avec un début des travaux en 2028.

Mme Kitsos précise que le DCSS fait part d'un besoin mais ne procède pas au suivi. Il est possible que le DACM subisse des complexités administratives, un manque de ressources humaines, etc. Il est donc difficile d'être précis.

En l'absence d'autres questions, le président remercie la magistrat et ses fonctionnaires de leurs explications et leur donne congé.

Séance du 17 juin 2021

Discussion

La président ouvre la discussion et suggère de commencer par les recommandations.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique que son groupe prend acte du 16^e PFI mais souhaite que le département fasse attention aux dépenses inutiles.

Une commissaire du Parti libéral-radical estime que la commission ne peut pas voter cette affirmation comme une recommandation.

Le commissaire l'Union démocratique du centre retire sa recommandation et précise qu'il s'agit d'une prise d'acte.

Un commissaire du Parti socialiste dit que son groupe prend acte et est satisfait de ce PFI. Il relève et apprécie la volonté de relance à travers l'augmentation des investissements. Il ajoute que ce PFI permettra de prévoir la hausse des besoins scolaires, préscolaires ainsi qu'en matière de sans-abrisme.

Une commissaire du Parti libéral-radical affirme que son groupe prend acte de ce PFI, mais sera attentif aux dépenses. La Ville a besoin d'infrastructures supplémentaires, néanmoins le Parti libéral-radical sera attentif à ce que la Ville ne mette pas entièrement la main au porte-monnaie concernant le sans-abrisme. Concernant les crèches, le Parti libéral-radical est déçu face à la prise de position de Mme Kitsos sur le système de bons (projet de délibération PRD-255). Les contribuables paient des impôts et devraient pouvoir avoir accès à des places de crèche en attendant la création de nouvelles places. Le Parti libéral-radical sera attentif à toutes les dépenses même si elles sont nécessaires; il faut être parcimonieux durant cette période.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien affirme que son groupe se réserve pour la plénière. Elle salue la qualité des infrastructures dont la population genevoise bénéficie, notamment les crèches, les bâtiments scolaires, les infrastructures de sport. Elle répète qu'il faut trouver une juste mesure dans les dépenses et le Parti démocrate-chrétien appelle le Conseil administratif à y travailler.

Un commissaire du groupe de Vert-e-s affirme que son groupe est très satisfait de ce PFI, notamment en termes d'urgence sociale au travers de la recherche de structures d'accueil pérennes qui permettront d'entrer dans une planification proactive; de l'attention portée à l'ouverture de places de crèche; enfin, en ce qui concerne le centre funéraire de Saint-Georges, les Vert-e-s sont content-e-s de constater l'effort de mise aux normes et la réduction de son impact environnemental.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que son groupe prend acte de ce PFI et est très content de l'augmentation du nombre de places de crèche prochaine en espérant que la priorité sera à la population résidente et non aux pendulaires.

Un commissaire d'Ensemble à gauche affirme son groupe est satisfait de ce PFI, les dépenses nécessaires sont là et le groupe Ensemble à gauche continuera à suivre les possibilités de les augmenter si nécessaires durant la plénière.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a ainsi pris acte du 16^e PFI sans y joindre de recommandation.

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 16^e plan financier d'investissement 2021-2032.

10 mars 2023

Rapport de M. Maxime Provini.

Le 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032 a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions (CTC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 24 novembre 2020. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore, le 11 mai 2022. Les notes de séance ont été prises par Mme Alicia Nguyen, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 11 mai 2022

Audition de Mme Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de Mme Pascale Mazzariol, directrice adjointe du département, et de M. Michel Mermillod, adjoint de direction

Mme Perler indique qu'ils ont déjà été auditionnés par la commission des finances concernant les 16^e et 17^e PFI. Le Conseil administratif étudie de très près les manières de prioriser les objets contenus dans le PFI. Que ce soit sur le 16^e ou le 17^e PFI, on observe que tous les projets peuvent être menés tels qu'indiqués. Pour des raisons de jauge d'investissement et de capacité à faire par les services, le Conseil administratif cherche un moyen pour prioriser les objets afin de donner de la stabilité aux investissements. A la fin du mois, le Conseil administratif aura un séminaire à ce sujet. La proposition a donc été faite à la commission des finances de proposer à la CTC de prendre acte de ces deux PFI tels qu'ils sont, et de les examiner plus en détail lors du prochain PFI qui arrivera au mois de décembre.

Questions des commissaires

Une commissaire soulève qu'en pages 5-6, il est question du futur projet de réaménagement qualitatif et de la végétalisation de l'avenue du Mail. Elle indique avoir été interpellée par des habitants du quartier à ce sujet, et n'a pas pu leur fournir de réponses. Elle demande si Mme Perler a des informations à leur transmettre.

Mme Perler indique que le projet de l'avenue du Mail est issu des projet de délibération et proposition pour des pistes cyclables. A cet égard, avec l'Etat de Genève, ils ont décidé de pérenniser les pistes cyclables qui ont été mises en place

pendant le Covid, sauf deux d'entre elles. Etant donné que le quartier de Plainpalais est un îlot de chaleur très fort, elle en a profité pour faire un aménagement, mais aussi végétaliser et élargir les trottoirs. C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas venus présenter de proposition au Conseil municipal, ce projet étant issu d'une demande du Conseil municipal pour un crédit déjà voté.

Elle explique que lors d'un projet du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) comme c'est ici le cas, les commerçants, l'Office cantonal des transports (OCT), les habitants ainsi que tous les autres milieux concernés sont consultés. Elle indique que tous étaient satisfaits, mais quelques habitants s'inquiétaient du mobilier et de la végétalisation qui allaient être installés en bas de leur immeuble. En effet, ils craignaient que ces installations n'attirent notamment les dealers. Il leur a été répondu que si la Ville craignait des dérangements liés à cela, elle n'aurait pas installé le mobilier à cet endroit-là. Elle soulève que les personnes mécontentes font plus entendre leur voix que les autres, et que la Ville ne peut pas s'empêcher d'exécuter ses projets pour ménager quelques habitants qui ont peur.

Une commissaire a du mal à lire et comprendre le document. Elle demande quelles sont les colonnes pertinentes, et ce qui concerne les Pâquis.

Mme Perler indique que les Pâquis reviennent sous plusieurs sections, telles que les infrastructures scolaires, la piétonnisation ou encore culture et loisirs.

M. Mermillod explique que le PFI est une manière de classer et théoriser une centaine de projets. Beaucoup de projets existent depuis longtemps, et ont été votés les années précédentes. Il explique ensuite le graphique de la page 12 (16^e PFI). Les projets qui ont été votés y figurent en bleu. Il indique qu'il existe en tout 700 projets, et que les services travaillent dur pour construire et rénover. Les crédits proposés sont en vert: ceux-ci ont été mûrement réfléchis et approuvés par le Conseil administratif, mais doivent encore être soumis au Conseil municipal. En jaune, il s'agit de nouveaux projets. Il soulève que l'organisation est là un peu compliquée, car il y a plus de demande que de capacité à faire. Il résume que tous les projets sont cumulés de manière «synthétique» dans ce graphique, mais que le détail est dans les pages qui suivent. Il y a aussi un certain nombre de graphiques qui découpent ces projets en plusieurs catégories. Cela permet au Conseil municipal de voir ce que le Conseil administratif fait actuellement, et ce qui est prévu. Il ajoute qu'il s'agit des enjeux majeurs du Conseil administratif.

La même commissaire comprend que c'est un outil de vision, et non pas de contrôle.

M. Mermillod confirme et ajoute que c'est une projection. Il indique que l'essentiel des projets sont financés par les crédits votés mois après mois.

Mme Mazzariol répond ensuite que les colonnes importantes sont celles du coût du projet voté, la date à laquelle ils sont déposés et les montants qu'il reste à dépenser. Concernant les projets déposés, ils essaient de planifier la date à laquelle les travaux pourraient démarrer en se basant sur la date du vote.

Mme Perler indique que ce PFI est renvoyé dans les commissions afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Dans le 17^e PFI se trouve la liste des projets. Elle ajoute

que des choses pourront avancer ou reculer dans le 18^e PFI. Elle rappelle qu'il s'agit d'un outil de planification seulement. Ça prend du temps pour se l'approprier. Les projets votés se trouvent aussi dans le livre des comptes. Les projets actifs c'est tout ce que souhaitent les départements et le Conseil municipal. S'il y a besoin de la CTC d'une présentation du prochain PFI, c'est possible.

Un commissaire a une question concernant la proposition PR-1428 qui avait été votée le 12 décembre 2020, concernant les pavillons modulaires dans les écoles. Il voit qu'il y a 8 000 000 de francs prévus entre 2022 et 2023. Il souhaite savoir quelle est l'utilisation des 32 000 000 de francs votés dans la proposition.

M. Mermillod indique que cela est mentionné à la page 22. Au moment où le 17^e PFI a été fait, en 2021, les services prévoient 7-8 millions de francs de dépense par année. Il ajoute ne pas avoir plus de détails.

Mme Perler rappelle qu'il y avait une séance prévue qui avait été annulée à cause de rebondissements. Elle explique qu'au vu des incertitudes, elle a préféré reporter la séance conjointe avec la commission des finances. Elle annonce qu'il y aura des surcoûts et qu'une proposition allait être déposée avant l'été. Elle indique que la *Tribune de Genève* a reçu des informations et a décidé d'en faire un article. Mme Kitsos et elle-même ont préféré répondre pour maîtriser quelque peu son contenu. Elle souligne qu'elle préfère en général informer d'abord le Conseil municipal, puis la presse. Cependant, dans ce cas, cette dernière a décidé d'écrire un article, et non pas le Conseil administratif. Pour réagencer cette séance entre la CTC et la commission des finances, ils vont faire parvenir un courrier détaillé. Pour résumer, le retard qui est pris et qui va demander un plan B est dû au recours d'une entreprise sur l'adjudication, mais qui a perdu au Tribunal sur l'effet suspensif. Ce verdict a confirmé que la Ville a fait son travail de manière correcte. Ils ont ainsi perdu un mois, et n'ont ainsi pas pu signer le contrat avec l'entreprise dont le métier est de livrer des pavillons scolaires. Il y a aussi eu des négociations pour serrer les prix. Suite à cela s'est déclarée la guerre en Ukraine, ce qui retarde tout. Il y a eu une flambée de prix, ce qui a nécessité une réflexion pour savoir quel serait le prix maximal accepté par la Ville. Au vu de l'incertitude, il n'était pas question que la Ville signe un chèque en blanc.

Un commissaire demande si tout ça s'est passé en un mois.

Mme Perler répond que c'était un peu plus qu'un mois. Elle ajoute que quand bien même il n'y aurait pas eu le recours de l'entreprise, il y aurait quand même eu la guerre en Ukraine ainsi qu'une montée des prix. Ils auraient donc tout de même dû négocier. Elle rappelle ensuite que l'Etat de Genève doit délivrer des autorisations de construire. Il y a eu trois refus, dont deux ont pu être modifiés, et un où il y a eu un problème de distance, ce qui fait qu'ils doivent positionner les pavillons autrement. Pour cela, il y aurait certainement eu du retard aussi.

Un commissaire demande si les 8 000 000 de francs ainsi que les 2 000 000 de francs prévus pour les équipements qui devaient être dépensés en 2022-2023 seront aussi retardés.

Mme Perler indique avoir signé le contrat et le bon de commande la semaine dernière.

Mme Mazzariol ajoute qu'ils doivent maintenant commencer les travaux et facturer, ce qui fait que les 8 000 000 de francs ne figureront certainement pas au PFI de 2022.

Mme Perler ajoute qu'ils ont perdu leur place dans la file d'attente, et que cette entreprise est très demandée.

Un commissaire demande, concernant le PFI, s'il s'agit d'un arbitrage qu'ils ont au sein du Conseil administratif.

Mme Perler rectifie que ce n'est pas seulement ça.

Un commissaire confirme, et ajoute qu'il y a aussi les services qui font remonter les points, puis il y a certains arbitrages politiques qui peuvent se faire. Il souligne qu'elle a évoqué qu'à la fin du mois se tenait une réunion du Conseil administratif. Il comprend donc qu'il y a 10% de chance que le PFI puisse changer, et qu'ils n'ont peut-être pas ici la réalité du PFI.

Mme Perler confirme, et relève qu'il y a toujours un temps de retard. Elle informe qu'il y a des obligations légales auxquelles ils ne pourront pas se soustraire.

M. Mermillod indique que les écoles représentent 11% du PFI.

Mme Perler souligne que certains travaux doivent être faits et planifiés. Certaines rénovations ne sont pas des obligations légales, mais il existe un risque que l'autorisation d'accès de ces bâtiments soit retirée si des rénovations ne sont pas faites.

Un commissaire s'étonne qu'il n'y ait pas eu de meilleure anticipation et que pendant un mois des familles se retrouvent sans école. Il soulève que Mme Perler a mentionné qu'il existait des lois et des recours à suivre. Ces derniers devraient être dans le calendrier du service. Cette excuse lui paraît faible.

Mme Perler comprend son mécontentement. La planification scolaire est une opération complète, et ils sont ici dans une situation d'urgence. Un tel projet prend normalement plusieurs années, alors qu'ils l'ont ici fait en dix-huit mois, ce qu'elle avait indiqué au Conseil municipal.

Un commissaire demande s'il s'agit de pavillons provisoires.

Mme Perler confirme, en précisant qu'il ne s'agit pas de containers mais d'un pavillon où des sanitaires, des salles pour le parascolaire seront installés. La différence avec une école «en dur», c'est qu'il est possible de la déplacer. Elle souligne que lorsque les choses sont faites dans l'urgence, il y a moins de temps pour anticiper tous les problèmes qui peuvent arriver. Elle précise qu'ils auraient pu aller plus vite en achetant des pavillons scolaires d'un autre canton, mais le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a refusé, les classes

n'étant pas suffisamment aux normes. Le département de Mme Kitsos fait au mieux: les pavillons devaient être livrés à la rentrée 2022, mais le seront début 2023. Elle soulève finalement que pendant ce temps, les enfants ne seront pas dans des conditions difficiles et qu'une lettre a été envoyée aux parents.

Un commissaire remarque qu'ils peuvent anticiper les naissances notamment en demandant aux maternités. Il ne comprend pas comment ils se sont retrouvés dans une situation urgente.

Mme Perler ne peut pas lui répondre, mais indique qu'il n'y a pas de faute administrative. Elle rappelle que Mme Kitsos et elle-même sont arrivées au milieu de 2020, et ont fait ce qu'elles ont pu.

Un commissaire comprend que c'est donc la faute des magistrats précédents.

Mme Perler ne peut pas répondre à cela personnellement, mais le département peut le faire.

Un commissaire comprend qu'il a été difficile de mobiliser un certain nombre de corps de métier en même temps. Il se demande comment ils vont faire lors de la rénovation du Musée d'art et d'histoire (MAH). Au niveau des différents corps de métier, il s'agit d'un crédit colossal. Il ajoute que le Grand Conseil n'est pas loin de voter un crédit d'étude pour la rénovation de la Bibliothèque de Genève (BGE).

Mme Perler répond que la BGE est dans le PFI pour un crédit d'étude de 900 000 francs.

Mme Perler indique que ça leur sera soumis au prochain Conseil municipal. Elle précise que le MAH est un projet actif et dans les temps pour le PFI. Un crédit d'étude devrait arriver d'ici à la fin de l'année. Elle explique que le PFI est organisé en fonction de la jauge et des forces de travail. Elle admet qu'à cela s'ajoutent les incertitudes dues aux matériaux notamment, que la Ville ne peut pas maîtriser.

Un commissaire demande s'ils pourraient se retrouver dans des situations inverses dans les années à venir, c'est-à-dire des investissements imprévus supplémentaires.

Mme Perler confirme. Elle ajoute qu'il est difficile de planifier les urgences. C'est pour ça qu'il faut rénover avant de se retrouver dans des situations d'urgence.

M. Mermillod indique que les deux projets sont dans le 17^e PFI, mais au stade d'étude. La BGE est à la page 57 avec un crédit d'étude qui sera déposé cette année, ainsi que le MAH à la page 58.

Mme Perler informe que si leur planification varie de quelques francs, ça ne pose pas de problème. Néanmoins, une variation de quelques centaines de milliers de francs peut changer la jauge d'investissement.

Un commissaire comprend qu'ils parlent ici des mandats et non de la construction.

Mme Perler confirme.

Un commissaire rappelle qu'il y a quelques années, la Ville ne dépensait pas plus de 110 000 000 de francs. Il voit aujourd'hui qu'ils sont à 125 000 000 de francs, ce qui est une nette augmentation. Il comprend qu'ils souhaitent se limiter à 180 000 000 de francs par an. Il souhaite savoir comment Mme Perler compte faire face à cette limite. Il souhaite savoir pourquoi la Ville fait plus qu'à l'époque, si c'est parce que le marché privé fonctionne moins.

Mme Perler met en évidence que le Conseil administratif, pour le 18^e PFI, a porté son attention prioritairement sur ce dernier, ayant sorti son plan d'urgence climatique au mois de février. Ils doivent maintenant décider comment ils vont répondre à cela et le mettre en œuvre en fonction du PFI, de la jauge qui est actuellement à 180 000 000 de francs pour 2022, ainsi que de la capacité à faire des services. Si la jauge était augmentée à 250 000 000 de francs, il faudra plus de monde dans le département pour activer les projets. Elle ajoute que les entreprises ne peuvent pas toujours répondre au moment où on les sollicite. L'économie étant assez réactive, elle ose espérer que même s'il y a pénurie de main-d'œuvre, le marché se régulera. Il existe des engagements, des formations complémentaires pour s'adapter à la demande. Elle soulève qu'il y a une dizaine de jours, le Conseil d'Etat a exprimé que la priorité était de rénover les immeubles. Si tout le monde veut rénover son patrimoine en même temps, ils vont se heurter à une saturation du marché. Il faudra alors soit aller chercher des matériaux ou de la main-d'œuvre plus loin, soit attendre. Concernant la rénovation des immeubles, elle dit que le prochain sera certainement celui de la Jonction. Elle précise que tous ne peuvent être rénovés en même temps, les locataires devant avoir un logement temporaire.

Une commissaire a une question à la page 17 (16^e PFI) concernant l'acquisition des terrains. Elle demande si ça concerne les terrains pour le logement social.

Mme Perler confirme. Si la Ville fait des acquisitions de terrain, c'est aussi pour avoir des réserves pour des écoles, des infrastructures sportives ou la construction de logements. S'agissant de construction de logements, la Ville ne construit plus elle-même mais délègue la construction de logement à trois potentiels acteurs. Ces derniers la sollicitent régulièrement pour avoir des droits distincts et permanents de superficie (DDP). Elle rappelle que le terrain se raréfie.

Une commissaire demande s'il y a beaucoup de parcelles libres dans cette réserve foncière.

Mme Perler répond qu'il y a des parcelles où des maisons sont louées temporairement en attendant que le projet de construction soit mis en place.

Une commissaire demande s'il s'agit bien de terrains sur le territoire de la Ville.

Mme Perler indique qu'ils ont des terrains qui se situent en dehors de la Ville. Ils peuvent les garder, ou en faire des monnaies d'échange. Concernant la politique des acquisitions, la Ville ne peut acquérir que sur son territoire.

Une commissaire remarque que les terrains seront donc de moins en moins nombreux.

Mme Perler indique qu'une personne du département a pour mission de solliciter des propriétaires, ou de répondre à ceux qui souhaitent vendre leur terrain.

Une commissaire comprend que c'est dur d'avoir une prévisibilité des acquisitions.

Mme Perler ajoute qu'ils ont des vues sur certaines parcelles. Ils peuvent identifier où ils pourraient avoir un intérêt d'avoir une réserve foncière pour des infrastructures publiques.

Le président soulève qu'il lui semble que les terrains qui ne rapportent rien sont donnés à des coopératives. Il demande si c'est une politique d'avenir qui va suivre.

Mme Perler répète que la Ville ne construit pas elle-même. Elle va octroyer à sa fondation de l'argent afin qu'elle suive ses objectifs, ou attribuer le projet à une coopérative. Il y a aussi d'autres DDP qui existent en Ville, sur des hôtels et autres éléments qui constituent des revenus de la Ville. C'est le département de M. Gomez qui s'en charge. Ils essaient d'augmenter les revenus des DDP.

Un commissaire ne sait pas si la guerre en Ukraine va durer encore longtemps, et demande s'ils ont prévu qu'une personne étudie le marché, pour anticiper les cas où des matériaux prendraient du temps à arriver.

Mme Perler répond que le marché de la construction est suivi par le département, qui a contact avec différentes entreprises. Ils savent où il peut y avoir une pénurie.

Un commissaire demande s'ils ont un pourcentage de dépassement des travaux.

Mme Perler répond que c'est indiqué dans le PFI.

M. Mermillod remarque que certains dépassements suscitent des discussions, mais que cela reste rare. L'immense majorité des projets se veut sans dépassement.

Le président précise que la question du commissaire n'est pas du ressort communal, mais cantonal. Il propose qu'il y ait un délégué genevois qui pourrait aller négocier les matières premières dans d'autres pays au lieu de rester dans leurs bureaux, loin de la réalité.

Le président remercie et libère M. Mermillod.

Le président propose de traiter la page 19 (*ndlr: pour cette page et les suivantes, il se réfère à la proposition PR-1530 sur les comptes 2021*)

Mme Perler indique que le prototype des abribus permet de faire pousser des plantations. Cela permettra que les personnes qui s'y trouvent soient protégées du soleil et de la pluie. Il y a déjà une commune qui demande à pouvoir installer cela.

Une commissaire demande le coût d'un tel abribus.

Mme Perler répond qu'il s'agissait d'un prototype. Elle va leur répondre par écrit, mais ça doit être autour des 60 000 francs.

Le président passe à la page 20.

Un commissaire a des questions concernant les nichoirs. La biodiversité est un axe important de la législature de Mme Perler. Il remarque que 97 nouveaux nichoirs ont été installés. Il souhaiterait connaître les espèces d'oiseaux qui s'y rendent, et le nombre de portées.

Mme Perler répond qu'il s'agit de nichoirs à martinets. Il est possible que d'autres espèces viennent aussi s'y installer. Ces nichoirs sont en principe posés dans des lieux identifiés propices. Elle ne sait pas si, dans le département, quelqu'un a les moyens d'aller compter le nombre de portées, les nids étant installés assez haut.

Un commissaire aimerait avoir un retour.

Mme Perler peut répondre que les nichoirs sont tout de suite adoptés par les oiseaux. Elle reviendra vers lui avec le type d'oiseaux qui les occupe, et s'ils ont des renseignements sur le nombre de portées.

Un commissaire se rappelle qu'ils ont voté la suppression des chaudières à mazout pour des chaudières à gaz.

Mme Perler rectifie qu'il s'agit seulement d'une transition.

Un commissaire relève qu'ils ont présenté cette proposition la semaine dernière. Il rappelle que le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes entre en vigueur le 25 mai, s'il n'y a pas recours. Celui-ci interdit de remplacer de l'énergie fossile par de l'énergie fossile. Il pense qu'ils ne vont pas voter avant le 25 mai, et demande si cette proposition est caduque.

Mme Perler répond qu'il y a des exceptions. Ils attendent par endroit les réseaux de chauffage à distance (CAD). Si une chaudière à mazout doit être remplacée d'ici deux à trois ans et que le CAD arrive dans six mois, ils vont essayer de la garder jusqu'à l'arrivée du CAD. Cependant, si on sait que le CAD n'arrive que dans quatre ans, la chaudière à mazout pourra être remplacée par une chaudière à gaz. Cette dernière servira de chaudière de secours une fois que le CAD sera installé. Toute l'opération a été coordonnée avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN).

Un commissaire répète qu'il souhaiterait savoir, le règlement entrant en vigueur normalement le 25 mai, si la proposition est toujours valable.

Mme Perler répond qu'elle leur répondra par écrit.

Un commissaire souhaite connaître la liste des bâtiments qui seront reliés au CAD.

Mme Perler indique qu'il y a une liste.

Le président propose de discuter de la page 21.

Un commissaire demande le détail des places de livraison.

Mme Perler répond qu'elle leur répondra par écrit.

Un commissaire demande s'il s'agit de places créées, ou de places privées rendues publiques.

Mme Perler répond que ces places ont été créées.

Un commissaire demande si, dans les projections de la Ville, des travaux de modification du carrefour du Mont-Blanc sont prévus. Elle soulève que celui-ci est particulièrement compliqué pour les cyclistes.

Mme Perler ajoute qu'il y a aussi des difficultés du côté de l'Horloge fleurie, où les travaux ne sont pas totalement finis. Elle a demandé aux services de mettre une priorité sur l'horloge, les touristes arrivant bientôt. Elle ajoute que toutes ces difficultés sont en étude, en concertation avec les services de l'Etat.

Le président passe ensuite à la page 22.

Un commissaire souhaite savoir s'il y a eu une sensibilisation des architectes et ingénieurs concernant les bâtiments pour la petite enfance, afin que ce soit viable pour eux et les gens qui y travaillent.

Mme Perler répond que les derniers bâtiments d'équipements publics construits ont été conçus lors de précédentes législatures, et qu'il y a des chefs-d'œuvre architecturaux qui tiennent compte de la petite enfance. Elle dit avoir reçu principalement des bons retours.

La commissaire indique connaître du personnel mécontent qui y travaille.

Mme Perler soulève qu'il est parfois nécessaire que le personnel fasse des adaptations. Chacun de ces bâtiments a ses spécificités, mais il existe un cahier des charges. Ils essaient d'apprendre d'erreurs ou de difficultés survenues.

Un commissaire remarque qu'il n'y a pas grand-chose concernant la piétonnisation.

Mme Perler répond que les zones 20-30 sont comptées dans la piétonnisation, car il y a une priorité des piétons. Concernant les zones piétonnes exclusivement, ils ont mis la priorité sur les pistes installées pendant le Covid et le sanitaire. Dans les réunions bilatérales avec le Département des infrastructures, ils abordent aussi des parcours piétons. Le Conseil municipal a voté l'initiative sur la piétonnisation du centre-ville, et ce sont des éléments qu'elle demande. L'initiative sur les 200 rues piétonnes est toujours valable, mais pour le faire, il faudrait toute une équipe. Pour l'instant il y a d'autres priorités, mais ça commence à se faire.

Un commissaire aborde le sujet de la mise en place de potelet d'avancée de trottoir, il demande s'il y a un bilan qui est fait pour juger de la pertinence du projet. Sur certaines rues, ça peut faire sens mais il y a plusieurs endroits qui le sont moins. Il

évoque notamment la rue Pictet-de-Bock où le trottoir a été avancé, ce qui rend la circulation extrêmement dangereuse.

Mme Perler indique que cela a déjà été évoqué. La population est assez réactive. Elle reçoit des demandes identifiant les lieux où des modifications ne fonctionnent pas. Cela est alors transmis au service compétent, qui examine si ces remarques sont pertinentes, et quelles seraient les solutions. Elle ajoute qu'ils essaient de minimiser les durées de chantier, mais aussi d'être cohérents et d'effectuer des travaux dans une continuité. Elle prend note pour Pictet-de-Bock, et va poser la question.

La commission prend acte des 16^e et 17^e PFI.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner les 16^e, 17^e et 18^e plans financiers d'investissement 2021-2032, 2022-2033 et 2023-2034.

Rapport de Mme Florence Kraft-Babel.

Ces objets ont été renvoyés à la commission des arts et de la culture les 24 novembre 2020 (16^e), 25 janvier 2022 (17^e) et 1^{er} novembre 2022 (18^e). Ils ont été étudiés ensemble lors de la séance du 8 mai 2023, conjointement à l'examen des comptes, en présence de M. Sami Kanaan et de ses services, sous la présidence de Mme Alia Chaker Mangeat. Les notes de séance ont été prises par M. Hugo Pichelin, que nous remercions de son travail.

Séance du 8 mai 2023

M. Kanaan rappelle les projets votés, soit principalement:

- le Museum pour 56 millions: le chantier a démarré, la commission recevra l'année prochaine le crédit complémentaire pour tout ce qui est accueil du public. Il rappelle que le Museum ferme à la fin de l'année pour une année environ de travaux et travaillera hors murs, notamment avec le MAH;
- la BGE: le crédit d'étude pour la BGE a été voté;
- le BAC: le crédit d'étude a été voté;
- les prochaines demandes: La machinerie du GTG et le MAH. Enfin, il y a le Casino Théâtre, qui s'est retrouvé être un dossier à rallonge à cause de problèmes structurels. C'est un chantier d'assainissement complet du bâtiment avec maintien de sa dimension patrimoniale dont la demande de crédit arrivera prochainement.

Mme Koelliker complète: la numérisation des collections prévue pour la fin de l'année, le renouvellement des portiques et du système de gestion de bibliothèques municipales, la rénovation de la serre du jardin botanique, la mise en conformité de la scène Ella Fitzgerald.

M. Kanaan souligne que, s'ils arrivent au bout des chantiers du MAH, de la BGE, du GTG et pourquoi pas du BAC, ça marquera la fin d'un important cycle de mise à niveau des institutions culturelles. Ils se réjouissent d'avoir pu bénéficier des financements privés et publics. Ceci n'est pas anodin pour le développement culturel genevois.

En effet, on observe avec le MEG la grande différence de fréquentation depuis sa rénovation. De même pour la Nouvelle Comédie, qui fonctionne très bien, tant pour les spectacles que pour les activités de médiations culturelles.

Une commissaire questionne sur la proposition PR-1568, sur les restitutions des biens culturels. Elle demande s'il y en a eu beaucoup de restitutions ces dernières années? M. Kanaan répond qu'ils font des enquêtes permanentes pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'œuvres spoliées et ils répondent aux demandes. Les cas sont principalement liés aux origines (le MEG) ou certains segments d'archéologie (fouilles non contrôlées). Ils étudieront cet objet en commission. Mme Python insiste sur le fait qu'il faut différencier les restitutions liées à une démarche d'une communauté et celles liées à des recherches de provenances de certaines œuvres.

La commission prend acte à l'unanimité des trois D-39, soit le 16^e, le 17^e et le 18^e PFI

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le 16^e plan financier d'investissement 2021-2032.

30.08.2023

Rapport de M. Kevin Schmid.

Ce plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 a été renvoyé à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 24 novembre 2020. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Christo Ivanov, le 2 février 2023. Les notes de séances ont été prises par M. Nicola Nicastro, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Note du rapporteur: compte tenu du fait que les D-39 (176^e, 178^e, 179^e et 180^e) ont été traitées ensemble par la commission des sports mais doivent être votées séparément, le présent rapport est remis en quatre exemplaires distincts.

Séance du 2 février 2023

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au DSSP, de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

Mme la maire remercie la commission des sports pour les crédits qui ont été votés depuis le début de la législature, cette dernière étant arrivée à mi-chemin. C'est donc l'occasion de faire le point sur les prochains crédits et les prochaines propositions qui seront soumises à la commission des sports lors de ces prochains mois et années. Le domaine de la rénovation et de la construction des infrastructures sportives est l'une des priorités politique du département et du plan directeur des sports 2022-2030, qui se base lui-même sur le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030. Depuis le début de la législature, près de 130 millions de francs au total ont été débloqués par le Conseil municipal, notamment les Eaux-Vives, La Maison du Sport, le centre sportif du Bois-des-Frères, la production du froid au Vernet et tout prochainement le sol souple de Varembé. Le constat est que ces infrastructures sont très vétustes et énergivores. On peut prendre l'exemple de Varembé, qu'il a fallu fermer en urgence pendant près d'un an au total. En arriver à des extrémités pareilles est une situation anormale pour une ville comme Genève. Nous pouvons aussi prendre l'exemple du Bout-Du-Monde, où nous sommes obligés de croiser les doigts lors des soirs de match des Lions de Genève pour qu'il ne se mette pas à pleuvoir, car dans ce cas nous serions contraints de mettre des sauts d'eau et d'accueillir l'équipe dans des conditions indignes. Il est donc important aujourd'hui de poursuivre cet effort qui a été mené depuis le début de la législature en matière de

rénovation et de construction de nouvelles infrastructures. Ce qui est un plus pour les sportifs et les sportives sera également un plus pour l'environnement. En la matière, nous pouvons prendre l'exemple de la patinoire des Vernets, votée il y a quelques semaines et qui sera importante en matière de diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment. Plus généralement, nous avons connu ces trente dernières années une croissance démographique importante en Ville de Genève et sur le canton en général (+20%), mais aucune nouvelle infrastructure sportive n'a été inaugurée.

Mme la maire dit donc se réjouir que cette année soit l'année du démarrage de nouveaux chantiers. Il y en aura plusieurs et c'est plus nécessaire que jamais de «mettre la cinquième» en la matière pour rattraper le retard de ces dernières décennies.

Mme Bonvin présente des slides concernant l'objet D-39 A.

Mme Bonvin explique que l'ordre du jour inclut les 14^e, 16^e, 17^e et 18^e PFI, mais cette présentation se concentrera surtout sur le 18^e (entre les crédits votés, les demandes de crédits déposées et les projets actifs). Les infrastructures sportives sont aujourd'hui vétustes, saturées, en retard et énergivores. Il y a également eu une augmentation de la population de près de 20% sur ces dernières années, mais nos infrastructures n'ont pas augmenté. Cela implique une saturation de nos installations à l'échelle régionale. Concernant la vétusté des sites, l'on peut donner l'exemple du Bout-du-Monde où des travaux sont actuellement en cours dû à des fuites. La proposition qui nous a été faite concernant le Bout-du-Monde a été d'installer une toiture provisoire par-dessus le toit existant. D'où l'urgence de pouvoir avancer sur certains projets car les bâtiments deviennent vraiment vétustes. Le dernier centre qui a été inaugurée a été celui de la Queue-d'Arve en 1993 (prévu initialement pour dix ans). En 2013, nous avons voté la proposition PR-971 (trois crédits de 700 000 francs) afin de faire un diagnostic et un inventaire de toutes nos installations et de commencer à faire des images directrices et des programmes pour des sites emblématiques (Bout-du-Monde, Vessy et Queue-d'Arve-Vernet). Il faut savoir que le sport était et est toujours le seul domaine qui a dû autant justifier son besoin d'investissement dans des infrastructures. Mme Bonvin dit ne pas se rappeler d'autres domaines qui ont eu autant besoin de justifier des besoins en infrastructure, en rénovation ou en développement. Ceci a tout de même eu un effet positif, puisque nous sommes passés de 1% au 13^e PFI à 13% au 18^e PFI avec plus de 124 millions qui sont des crédits déposés. Il faut savoir que la gare des Eaux-Vives représente plus de la moitié de ces 124 millions.

Mme Bonvin présente sur l'un des slides une courbe qui montre que nous sommes passés de 27 millions lors du 9^e PFI, à 186 millions aujourd'hui.

Mme Bonvin dit qu'il ne faut surtout pas que cette courbe redescende, comme cela a déjà été le cas auparavant. Il faut qu'elle se maintienne en tout cas à niveau-là. Dans le 17^e PFI, nous avons voté des crédits et déposé des projets actifs pour plus de 169 millions. 75 millions étaient votés, 13 millions déposés et 81 millions en attente et en actif. Au 18^e PFI, nous sommes passés de 169 millions à 186 millions, avec 93 millions votés, 31 millions déposés et surtout 62 millions en actifs (sur ces derniers, nous comptons sur la commission des sports pour qu'ils passent en votés

et en déposés). Pour revenir sur ce qui est des crédits votés, ce sont des opérations en cours dont les dépenses sont planifiées sur la période du plan financier et qui ont donc été votés. Le gros morceau représente le centre sportif de la gare des Eaux-Vives qui a été voté le 18 mai 2021. C'est un centre sportif qui regroupe piscine, salle omnisport et salle de grimpe. Nous espérons une mise à disposition en 2026 avec un début des travaux en 2023. Les horaires d'ouverture sont relativement larges et cela nécessitera des postes supplémentaires que nous évaluons à plus de 30, dû à l'amplitude horaire (7 h à 22 h tous les jours). Le centre sportif du Bois-des-Frères (Vernier 115) permettra d'avoir en Ville de Genève une offre de tennis couvert, ce qui est d'autant plus important au vu du sondage de «Suisse Tennis» qui montre que plus de 50% des personnes ont dit apprécié la pratique libre du tennis sans vouloir faire partie d'un club. Ce projet sera mené en collaboration avec «l'Association Régionale Genève Tennis». La Maison du Sport aura deux étages dans le cadre de Vernier 115. Nous avons eu la confirmation que cela arriverait fin 2025-début 2026, avec les travaux qui commenceront prochainement. L'idée est d'y faire un site sportif et d'académie de sport entre la gym, le tennis le judo, le tennis de table et le volleyball. Nous aurons un centre de compétence sur ce site qui sera épaulé par la Maison du Sport et par la construction d'une auberge de jeunesse juste à côté. L'autre partie du Bois-des-Frères concerne la salle de sport pour le tennis de table et le judo, qui permettra d'avoir les entraînements pour les centres régionaux de tennis de table et de judo sur un seul site avec des potentiels de compétitions pour les deux sports. Nous avons travaillé sur une mutualisation des espaces et sur le fait que nous pourrions agrandir par la suite, pour y mettre plus de judo ou de tennis de table. L'idée était aussi de faire des salles de réathlétisation dans ce site pour tous les types de performance. Nos infrastructures, qui datent, n'avaient pas cette offre-là.

Le dernier concerne la proposition, votée le 29 novembre 2022, sur la mise en conformité de l'installation de la production de froid et l'assainissement partiel des deux patinoires avec la fermeture de la patinoire extérieure, ce qui permettra une exploitation plus longue et plus importante. Cela concerne également l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, ce qui fait que nous serons l'une des plus grandes centrales de panneaux photovoltaïques en Suisse. La condition (raison pour laquelle cela dure trois ans) est qu'il ne doit pas y avoir d'interruption d'exploitation pour la binationale A.

Mme Bonvin continue en disant que les autres propositions votées par la commission des sports concernent le stade du Bois-de-la-Bâtie (l'achat et l'installation des conteneurs vestiaires) en 2021 et l'étude pour la salle omnisport de la Queue-d'Arve en 2018. Les demandes de crédits déposées (projets déposés à l'étude mais dont les dépenses sont planifiées sur cette période) concernent les sols souples. Cela sera normalement voté la semaine prochaine. Ce sera également un énorme plus pour la zone et l'espace. Ces aménagements permettront de développer autant le sport libre que l'accessibilité sur le stade de Varembe pour tout ce qui est athlétisme et journées scolaires. Concernant le centre-sportif du Bout-du-Monde, nous serons auditionnés le 16 mars sur ce crédit de pré-étude de 500 000 francs, (crédit important au vue de la vétusté du site). Les autres projets sont des projets actifs, avec un chiffrage estimatif, aujourd'hui à l'étude à l'interne des services de la Ville et qui seront soumis à la délibération de la commission de sports dans un délai relativement court.

Mme Bonvin explique que toute cette liste qui suit fait partie de besoins: l'étude de rénovation globale de la piscine de Varembeé, la pré-étude et l'étude pour la rénovation du centre-sportif des Vernets, l'étude du stade de Frontenex, la pré-étude et l'étude de la réalisation du nouveau pavillon des sports du Bout-du-Monde, l'étude de l'aménagement des vestiaires du stade de Varembeé, l'étude pour la création de terrains de football et de vestiaire à Vessy, la rénovation des infrastructures extérieures (plus de 18 millions de francs qui permettront de rénover chaque année toutes nos infrastructures extérieures telles que les terrains de football synthétique et les pistes d'athlétisme. Voter cette grande proposition nous permettra d'assurer chaque année le changement en fonction d'un planning très serré de ces infrastructures), le crédit de réalisation de la salle omnisport à la Queue-d'Arve (le crédit d'étude avait été votée en 2018 avec une estimation de début des travaux en 2024), plus le fameux Trèfle-Blanc et Proxisport, mais qui ne dépend pas du SPO mais du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Il y aura bientôt une proposition pour l'achat d'une patinoire saisonnière, car celle qui n'a pas été effectivement installée cette année mais le sera certainement l'année prochaine arrive en bout de vie.

Mme Bonvin montre le planning avec des dates indicatives. Mme Bonvin explique qu'un énorme lot commencera en 2023-2024, comme l'a expliqué Mme la maire. A partir de fin 2025, des livraisons s'échelonneront. Notre grand défi actuel est de travailler sur la suite, notamment l'établissement d'images directrices et de projets pour le reste des sites que nous devons rénover.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie Mme la maire et ses collaborateurs pour l'effort qu'ils fournissent pour redévelopper des sports tombés dans l'oubli par le passé.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi, pour l'aménagement des terrains de sports extérieurs, la Ville de Genève n'utilise pas la technique pratiquée en Belgique qui consiste à mettre, selon les côtés stratégiques du terrain, des pompes qui aspirent l'eau et qui sèchent littéralement les terrains. Cette technique pourrait faire en sorte que les terrains durent des années. De plus, avec cette technique, l'arrosage doit être utilisé deux fois moins, car l'eau stagne dans le drainage en-dessous du terrain et l'herbe se porte très bien.

Mme Bonvin explique que les changements des infrastructures extérieures concernent uniquement les terrains synthétiques et non pas les gazons naturels. L'avantage d'un gazon naturel, c'est qu'une fois construit, nous n'avons pas besoin de le refaire. Il suffit de le replanter. Cela ne fait donc pas parti des 18 millions, mais des charges de fonctionnement avec des plans de fumures.

Mme Bonvin continue en disant que ce qu'a expliqué un commissaire au sujet du drainage est déjà fait à Genève. En Suisse, il y'a une règle qui dit que l'eau drainée du gazon doit passer dans un bac de rétention et cette eau doit être totalement neutre de tout produit phytosanitaire. Aujourd'hui nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires. Donc nous le récupérons en grande partie, car l'eau d'arrosage vient de l'eau des rivières également. La problématique d'un gazon est qu'il y a des

périodes dans l'année où il regorge d'eau même avec un système de drainage extrêmement performant.

Mme Bonvin rappelle qu'il existe des normes très strictes qui disent qu'un terrain de football ne peut être utilisé qu'au maximum 18 heures par semaine. Non pas pour des questions de drainage, mais parce que la graminée, une fois écrasée, ne repousse pas. Nos équipes le savent et le gèrent très bien. Nous avons d'ailleurs certainement les plus beaux terrains de football du canton.

Un commissaire aimerait comprendre si les 18 millions d'entretien sont en plus des crédits d'entretien normaux alloués au Département des sports et si ces crédits sont un «one shot», avec une durée d'amortissement de quatre à cinq ans par la suite pour les infrastructures renouvelées.

Mme Bonvin répond que un commissaire a raison. L'entretien concerne de l'entretien courant, pour du replacage de terrain synthétique par exemple. Mais la durée de vie d'un terrain synthétique est de sept ans. Au bout de sept ans, nous devons changer le gazon. Cela représente un investissement entre 700 000 et 800 000 francs. Si cela a lieu tous les deux ans, ça signifierait que notre crédit d'entretien est réduit d'autant. Il y a donc d'autres travaux d'entretien qui sont plus menus mais que nous ne pouvons pas effectuer. Nous avons tiré la sonnette d'alarme auprès de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) en leur expliquant que, soit ils nous augmentaient le crédit d'entretien (ce que le DPBA ne peut normalement pas faire) soit nous prévoyons de manière régulière des changements de terrains tous les ans. C'est pour cela raison que cette proposition débute en 2024 et finit en 2030. Chaque année, nous changerons un terrain synthétique pour à peu près 700 000 à 800 000 francs. Nous avons un plan pour tous nos terrains synthétique et l'idée c'est qu'en 2030, nous redéposerons un même type de rénovation pour refaire tous les terrains qu'ont été faits, car c'est un cycle d'à peu près sept ans. Même chose pour les pistes d'athlétisme, qui s'usent elles aussi. Au centre sportif du Bout-du-Monde par exemple, la ligne 1 est beaucoup plus usée que les autres. Ce sont des choses que nous devons rénover, mais nous ne pouvons pas le faire dans l'entretien, car c'est conséquent et cela doit être amorti. Donc pour nous laisser une latitude et une possibilité d'agir plus vite, nous avons déposé ce crédit dans lequel seront détaillés les travaux qui seront effectués.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a, aujourd'hui, un budget d'entretien des infrastructures alloué spécifiquement au département des sports.

Une commissaire répond que oui. Cela varie selon les besoins, mais le budget se situe entre 1,2 et 1,5 million de francs. La problématique est que, dans ce budget, nous parlons aussi de la rénovation des façades du Bois-des-Frères, qui en soit n'a rien de sportif. Nous avons donc cette dualité et ce budget n'est pas extensif. L'entretien que nous discutons chaque année avec la DPBA est un énorme travail d'arbitrage. Parfois, nous devons renoncer à certaines choses, comme la rénovation des WC du centre sportif du Bout-du-Monde, dans le but de pouvoir faire des travaux d'entretien sur les terrains de tennis à Vessy. En sortant les terrains de football, cela nous permettra d'avoir plus de marge de manœuvre car ceux-ci représentent de très gros investissements.

Un commissaire demande si l'Association cantonale genevoise de football (ACGF) a aujourd'hui des demandes spécifiques en termes de certification des terrains synthétiques.

Une commissaire répond que oui.

Un commissaire aimerait savoir si ce sont des normes FIFA.

Une commissaire répond qu'en fonction des ligues dans lesquelles jouent les équipes, les terrains de football doivent répondre à certaines règles, notamment au niveau des mains courantes, des grillages ou des espaces vides après la ligne. Tout cela est défini avec l'ACGF, également en fonction des dimensions.

Une commissaire explique que ce sont très souvent des normes UEFA. Les terrains sont tous homologués. Une problématique que nous rencontrons souvent lorsque nous rénovons un terrain qui n'est pas foncièrement homologué car celui-ci a un certain âge, c'est qu'il faut le mettre à jour au niveau des normes, en particulier au niveau de l'éclairage. C'est également pour cette raison que cela coûte cher et que nous avons fait cette proposition. Lorsque l'on change un terrain, il faut souvent changer l'éclairage. Une commissaire donne l'exemple des mains courantes en expliquant qu'à l'époque, il n'y avait pas besoin de mains courantes autour des terrains. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire de terrains sans mains courantes.

Un commissaire explique qu'il parlait spécifiquement du terrain en lui-même.

Une commissaire répond que sur le terrain en lui-même, la matière et le remplissage, la Ville est libre. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, en Ville de Genève, les remplissages sont uniquement du coco et du liège. Concernant les produits, le phytosanitaire n'est quasiment plus utilisée et a été remplacé par du bio.

Un commissaire demande à Mme la maire et à une commissaire si, au vu du nombre de projets qui seront réalisés dans les trois prochaines années, elles ont bonne espoir que le budget d'entretien sera augmenté, sachant que c'est un budget qui est globalement le même pour les infrastructures de la Ville depuis quinze à vingt ans.

Mme la maire explique que la difficulté avec le budget d'entretien est que celui-ci impacte le budget de fonctionnement. Tous les départements aimeraient avoir un budget d'entretien supérieur mais, pour le moment, les arbitrages sont extrêmement difficiles. Cela dépendra donc de la marge de manœuvre que nous aurons au budget. Il est néanmoins intéressant pour nous d'avoir une proposition avec de l'investissement aujourd'hui, car cela permet de dégager de la marge de manœuvre pour le budget de fonctionnement, sans alourdir ce dernier.

Un commissaire demande si ce type de crédit d'investissement pourrait se répéter à l'avenir.

Mme la maire répond que oui. Le Canton le fait également avec des crédits de renouvellement pour des travaux d'entretiens conséquents. Cela permet aux services d'être plus réactifs et de pouvoir s'adapter aux besoins qui ne sont pas forcément ceux anticipés une ou deux années en arrière.

Une commissaire explique que ce qui a énormément changé, c'est que depuis quelques années, nous entretenons. Par le passé, nous construisons, mais il n'y avait pas une réelle politique d'entretien et de mise à niveau des installations, ce qui fait que lorsque nous avons commencé, nous avons beaucoup de retard. Nous sommes en train de rattraper ce retard avec de nouvelles infrastructures qui arrivent comme la gare des Eaux-Vives ou le terrain de tennis du Bois-des-Frères. En revanche, la Queue-d'Arve et le sol souple de Varembe sont des infrastructures que nous avons déjà et qui seront neuves. Si nous entretenons ces infrastructures correctement par la suite, cela devrait nous coûter moins cher sur le plus long terme. C'est donc une politique qui est souhaitée aujourd'hui. Ce sera pareil avec le centre sportif du Bout-du-Monde, magnifique objet que nous entretiendrons régulièrement.

Mme la Maire explique que ce qui va beaucoup impacter le budget de fonctionnement est l'ouverture de nouvelles infrastructures, comme celle des Eaux-Vives, où il faudra mettre de nouveaux postes (une trentaine) en plus de tout ce qui est entretien. C'est là qu'ira notre priorité si nous sommes amenés à déposer des fiches d'arbitrage au budget de fonctionnement, car il faut pouvoir ouvrir l'infrastructure. Concernant l'entretien, nous essayerons d'en basculer une partie sur l'investissement.

Un commissaire explique que Mme Perler a parlé de «proposition cadre» lors de la commission des finances. Il aimerait savoir si cet objet rentre dans le cadre de cette proposition cadre.

Mme la maire explique que c'est le même principe.

Une commissaire explique que cela a été fait à la base pour les sites sportifs.

Le président explique, concernant la récupération de l'eau, qu'il existe aujourd'hui des systèmes d'arrosage (à Bordeaux ou à Lille par exemple) où l'eau reste dans le circuit et est réinjectée dans le système d'arrosage.

Le président demande aux auditionnés s'il n'a jamais été envisagé de faire un cercle vertueux de ce type.

Une commissaire répond que ce n'est pas un besoin aujourd'hui. Le seul endroit où il serait possible de faire une telle chose est le centre sportif du Bois-des-Frères. Pour le reste, nous sommes en bord de rivière, donc nous rejetons l'eau dans la rivière et récupérons ensuite cette dernière. C'est donc un cercle vertueux qui bouge. Le seul endroit serait donc le Bois-des-Frères, mais au vu de la date de construction du terrain, cela semble compliqué.

Une commissaire termine en disant qu'elle n'a pas creusé ce sujet.

Le président demande, concernant Vernier 115, s'il est prévu de loger l'Association genevoise des sports (AGS) dans la Maison du Sport.

Une commissaire répond qu'il est prévu que l'AGS anime les deux étages dans lesquels se retrouveront plusieurs associations ou clubs qui avaient fait part d'un

besoin d'avoir des bureaux, soit pérennes, soit des open spaces. Il y aura également des salles de conférences et des salles de cours qui seront mises à disposition.

Le président dit que c'est un peu comme si les Vernets déménageaient au Bois-des-Frères.

Mme la Maire répond que c'est plus ambitieux.

Mme Bonvin répond que ce n'est pas exactement ce qui se trouve aux Vernets. Le but ici est de créer des synergies entre associations. A Genève, seule la Maison des Associations ressemble à cela aujourd'hui.

Le président dit qu'il faudra un budget, car l'AGS possède uniquement des bénévoles.

Mme la Maire répond que l'AGS a indiqué qu'elle était partante pour assurer la gestion du site. De son côté, la Ville versera une subvention via une convention. Les discussions sont en cours pour clarifier cela d'ici à 2026.

Le président demande s'il s'agit d'un guichet unique pour le sport.

Mme Bonvin confirme et explique qu'il y a la volonté, dans ce guichet unique, d'offrir des prestations qui sont nécessaires aux associations, comme des conseils juridiques, des conseils RH ou des conseils financiers. C'est donc un projet novateur pour l'AGS, qui permettra à cette dernière de devenir la pierre angulaire.

Mme la maire ajoute que c'est là où le chargé de prévention aura ses bureaux.

Le président aimerait savoir si les 62 millions actifs concernent huit propositions.

Mme Bonvin répond que c'est plus que huit propositions.

Le président demande à quelle fréquence ces propositions seront déposées et à partir de quand.

Mme la maire répond que l'objectif est d'aller vite, mais que cela ne dépend pas que d'elle et de ses collaborateurs. Cela dépendra également du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), car il faut que ces projets actifs se transforment en proposition et que celles-ci soient déposées au Conseil municipal. Si nous pouvions, nous déposerions cela demain.

Le président réplique en disant que nous sommes demandeurs, car, mise à part la proposition PR-1547 qui sera traitée le 16 mars prochain, nous nous retrouvons avec zéro objet à l'ordre du jour.

Mme la maire répond que nous sommes le service bénéficiaire et non pas celui gestionnaire. La masse des investissements est très importante et le DACM fait ce qu'il peut avec les moyens qu'il a.

Mme la maire explique ne pas jeter la pierre au DACM. Nous avons tous des projets que l'on considère comme prioritaires, mais il est vrai que du côté du DSSP, nous sommes dans les «starting blocks» car nous avons très envie d'avancer et tous les programmes sont déjà faits.

Le président aimerait connaître la situation du renouvellement de la piste d'athlétisme des Evaux.

Mme la maire répond que cela concerne la fondation.

Le président répond que la Ville y participe pour un tiers.

Mme la maire confirme et explique qu'il s'agit du Conseil de fondation, dans lequel la Ville est représentée. Nous avons également un plan d'investissement qui est défini et validé par le Conseil de fondation.

Le président dit que beaucoup d'argent a été englouti par le restaurant.

Mme la maire explique que c'était effectivement une grosse rénovation. Nous avons aujourd'hui un bel outil qui fonctionne de mieux en mieux. Le restaurant a ouvert en pleine pandémie, cela a donc été compliqué au démarrage, mais les Evaux ont aujourd'hui un bel outil. Il est également vrai que le site a besoin de gros investissements.

Le président demande si la Ville est tout de même consultée.

Mme la maire répond que oui. Nous votons le budget de fonctionnement et d'investissement.

Le président aimerait en savoir plus sur l'achat d'une patinoire saisonnière.

Mme Bonvin répond que la proposition sera déposée dans le courant de cette année pour l'achat d'une centrale froid. Celle des Bastions peut tenir encore une année ou deux mais il faudra la changer ensuite.

Le président demande s'il est possible de garder la structure existante.

Mme Bonvin répond que le plancher peut être gardé, car ce sont des planches en bois.

Le président demande si la Ville était propriétaire de la patinoire ou si c'était de la location.

Mme Bonvin explique que la Ville est propriétaire de la centrale froid, mais locataire du plancher.

Votes

Le 18^e PFI (objet D-39 A) est accepté à l'unanimité par la commission des sports.

Prise d'acte

La commission prend acte du 16^e PFI 2021-2032 (D-39 A).

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner les 16^e, 17^e et 18^e plans financiers d'investissement 2021-2032, 2022-2033 et 2023-2034.

Rapport de M. Amar Madani.

Ces objets ont été renvoyés à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication les 24 novembre 2020 (16^e), 25 janvier 2022 (17^e) et 1^{er} novembre 2022 (18^e). La commission, sous la présidence de M. John Rossi, les a étudiés lors de sa séance du 4 mai 2023. Le rapporteur remercie Mme Coralie Seydoux pour la qualité de ses notes.

Séance du 4 mai 2023

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, maire en charge du département de la sécurité et des sport, accompagnée de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du département, M. Jean-Baptiste Saucy, logistique et manifestations, et M. Mauro Lorenzi, Service Voirie – Ville propre

Mme Barbey-Chappuis passe en revue le bilan des dernières PR soumises au Conseil municipal ainsi que celles qui seront déposées ces prochains mois. Elle précise qu'elle se focalisera sur le Service logistique et manifestation (LOM) ainsi que Voirie – Ville propre (VVP) car ce sont les principaux services de son département concernés par le PFI, hormis le Service des sports (dont le PFI est étudié par la commission des sports). Elle commence par la PR-1424, votée par le Conseil municipal en juin 2021, qui a permis de transformer le kiosque du Boulevard des tranchées en vestiaire pour le personnel féminin de VVP. Elle indique que les travaux sont terminés et le personnel féminin de VVP l'utilise déjà. Elle remercie le Conseil municipal pour le vote de ce crédit qui a permis d'offrir un lieu plus approprié que le précédent attenant au Museum pour que les collaboratrices de VVP puissent se changer. Concernant la proposition PR-1473 permettant d'équiper les véhicules de VVP du système de la pesée embarquée, de la proposition PR-1513 concernant l'extension des éco points de base et de la proposition PR-1356 relative au renouvellement des corbeilles de rue, elle explique que ces propositions sont notamment utiles pour que la Ville poursuive son travail visant à augmenter le tri des déchets. Il existe toutefois encore un potentiel, notamment concernant les petites poubelles vertes. Elle rappelle ensuite le vote de la proposition PR-1421 qui inclut, en sus d'un complexe sportif et d'un espace de vie enfantine, un dépôt pour VVP dans le projet de la gare des Eaux-Vives. Elle ajoute que, ces prochaines années, la commission sera saisie de propositions en vue du renouvellement des bennes de récupération et les corbeilles de rue. Concernant le LOM, ce dernier est responsable notamment des illuminations de Noël et du festival Geneva Lux, deux animations très appréciées de la population et de l'économie. Elle informe que la proposition PR-

1381 arrive à terme cette année et la commission sera prochainement saisie afin d'acquérir de nouvelles illuminations, notamment pour le 10ème anniversaire du festival Geneva Lux. Elle informe que la commission sera aussi saisie de propositions afin d'acquérir et renouveler du matériel de fête pour les manifestations mais aussi acquérir de nouveaux véhicules électriques. Finalement, pour le service de l'espace public, la proposition PR-1532 portera sur l'installation de bornes électriques sur la plaine de Plainpalais afin d'agrandir le marché alimentaire.

M. Lebedinsky explique que plusieurs lignes de crédit dans le PFI concernent l'achat de véhicules. Il rappelle que la stratégie climat du Conseil administratif a comme objectif le renouvellement de 50% du parc véhicules de la Ville de Genève avec des modèles électriques d'ici 2030. Il explique que la problématique principale est d'avoir suffisamment d'énergie dans les bâtiments, notamment ceux qui accueilleront des poids lourds à propulsion électrique. Il informe que la proposition PR-1549 comprend les premiers travaux d'installation pour la recharge électrique pour le site de François-Dussaud. Si la proposition est votée, la prochaine proposition pourra, qui devrait être déposée avant l'été, pourra inclure le renouvellement d'une dizaine de véhicules poids lourds électriques sur le site. Cela permettra le début de l'électrification du parc de véhicules et d'engins de la Ville. Une seconde proposition sera déposée d'ici la fin de l'année comprenant toute une série de travaux importants sur d'autres sites de la Ville de Genève et le renouvellement d'une partie des véhicules stationnés sur ces sites. Suite à ces deux prochaines propositions, si elles sont votées, environ 25% du parc véhicule sera en modèle électrique.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la Ville aura la capacité de recharger entièrement les véhicules avec ses propres panneaux solaires sans utiliser le réseau existant car le risque de pénurie est toujours existant.

M. Lebedinsky répond par la négative : la plupart des sites de la Ville ne fonctionne pas à l'énergie solaire mais se raccorde au réseau SIG. Ce sera également le cas pour la recharge des poids lourds.

Mme Barbey-Chappuis ajoute que la Ville n'a pas la capacité de se passer du branchement des SIG uniquement avec des panneaux solaires. Elle relève toutefois que dans le cadre de la stratégie municipale d'urgence climatique, il y a la volonté de renforcer le solaire photovoltaïque. Elle ajoute que dans le cadre de la COGEVE, chaque remplacement fait l'objet d'une analyse et chaque véhicule n'est pas forcément remplacé par un autre afin de réduire le parc à l'essentiel. Elle relève néanmoins que dans le domaine de la voirie par exemple, il n'est pas possible de se passer de véhicules.

La même commissaire demande si les camions-poubelles pourraient un jour avoir leurs propres panneaux solaires sur le toit.

M. Lorenzi répond qu'en termes de puissance cela ne suffira pas.

M. Saucy ajoute que les panneaux solaires permettent de compléter l'apport initial en électricité mais sont insuffisants. Il indique que c'est un ensemble d'éléments qui permettent d'amoindrir l'impact général. Il précise que la Ville suit attentivement l'évolution de la situation et essaye de s'améliorer en fonction de l'état du marché et dans une limite de préservation d'une bonne fiabilité.

Un commissaire demande si la technologie électrique est désormais suffisamment fiable et permet d'être appliquée à de gros véhicules. Il demande également s'il serait possible d'utiliser le véhicule au maximum avant d'envisager le remplacement.

M. Lebedinsky répond qu'il existe une vieille technologie et que si la technologie évolue, ils la suivront. Dans tous les cas, le remplacement d'un véhicule technique, comme les poids lourds de la collecte des déchets, étant nécessaire tous les huit à dix ans du fait que ces véhicules roulent beaucoup et s'usent très vite, la Ville devrait pouvoir remplacer une partie de sa flotte avec une nouvelle technologie.

M. Saucy répond que les engins et véhicules ne sont pas remplacés par luxe mais aussi qu'il est nécessaire de faire le bilan carbone complet du véhicule. Il informe que certains camions-poubelles ont plus de 20 ans de fonctionnement. Il admet qu'il y aura encore des évolutions mais la propulsion électrique offre désormais une sur une fiabilité suffisante et garantie. De plus, il informe que les véhicules actuels doivent être changés. Il n'est donc ni nécessaire ni possible d'attendre encore. Il estime que, de toute façon, les remplacements sont favorables à l'environnement car les anciens véhicules ne généreront plus de CO₂ (et d'autres polluants) et les nouveaux seront meilleurs sur le bilan total de leur vie.

M. Lorenzi informe que Bâle fonctionne exclusivement avec des camions-poubelles électriques depuis plusieurs années. Cela est technologiquement maîtrisé.

Le même commissaire demande quelle est la vétusté du parc de véhicules et à quel rythme les véhicules sont utilisés.

M. Lorenzi répond que cela dépend de l'âge et de la typologie de l'utilisation car les trajets urbains sont les plus «massacrants» pour les véhicules. Il ajoute que la moyenne se trouve autour de 12 à 14 ans pour les camions poubelles. Il indique qu'une durée raisonnable est de huit à neuf ans. Il répond que les véhicules sont au minimum utilisés cinq jours dans la semaine et que les plus vieux sont gardés en réserve.

Un commissaire demande quels sont les coûts et sous quel poste se trouve «Feu ô lac».

Mme Barbey-Chappuis répond que le projet a été conçu en 2023 et qu'il n'y a pas de poste d'investissement. Elle ajoute que ce sont essentiellement des partenaires privés qui ont financé cette fête populaire et gratuite pour la population.

Une commissaire demande ce qu'il est fait des vieux camions.

M. Saucy répond qu'ils sont en général usés jusqu'au bout, donc déconstruits.

La même commissaire demande si tout peut être recyclé.

M. Saucy répond que des efforts sont faits et il y a une prise de conscience de l'industrie concernée.

La commissaire demande si les nouveaux camions électriques ont aussi, dans leur cahier des charges, la nécessité de pouvoir être au maximum recyclé.

M. Lorenzi répond que cet élément est spécifié dans les appels d'offres. Il s'agit aussi d'un élément marketing mis en avant par les revendeurs.

La même commissaire demande si les véhicules à hydrogène sont étudiés et envisagés.

M. Lorenzi admet que l'hydrogène offre une autonomie bien plus grande que les batteries mais informe que le moteur électrique est le même. Il serait alors possible de remplacer uniquement le bloc de batteries par de l'hydrogène une fois la méthode développée.

Un commissaire demande quel sera l'investissement annualisé de VVP.

M. Lorenzi répond que tous les investissements, hors véhicules, représentent environ 4 000 000 de francs sur une dizaine d'années. Il ajoute que les éco points construits ne sont pas payés par la voirie mais par les constructeurs dans le cadre des PLQ. Globalement, les charges sont bien plus importantes que l'investissement.

Mme Barbey-Chappuis relève que ce qui coûte le plus à la voirie est son fonctionnement.

Un commissaire demande quelles sont les raisons du retard de Genève par rapport à Bâle.

Mme Barbey-Chappuis estime que c'était une volonté politique de l'époque.

Discussion et vote des trois objets

La commission a pris acte à l'unanimité des 16^e, 17^e et 18^e PFI.